

rapport

Développement de nouvelles coopérations avec d'autres régions européennes

25 octobre 2017

Rapport présenté au nom de la commission
Action européenne et internationale
par **Eric FORTI**

Sommaire

Préambule.....	3
Introduction	4
1. Quels objectifs pour développer une coopération avec d'autres régions européennes ?	8
1.1. Favoriser une stratégie d'influence sur les dossiers européens d'intérêt commun ?	8
1.2. Valoriser des intérêts communs (institutionnels, économiques ou culturels) ?	10
1.3. S'appuyer sur la présence en Ile-de-France de communautés de ressortissants d'autres pays européens ?.....	11
1.4. Aider les acteurs franciliens à trouver des partenaires européens ?	13
2. Quels Outils pour développer des coopérations avec d'autres régions européennes ?	16
2.1. Outils dédiés de l'Union européenne pour développer des coopérations avec d'autres régions européennes	16
2.1.1. Les programmes INTERREG Europe du Nord-Ouest et Europe 2014-2020 ..	18
2.1.2. Bilan des programmations précédentes (2000-2006 / 2007-2013).....	19
2.2. Autres outils ou dispositifs européens, nationaux ou régionaux pour développer des coopérations européennes	21
2.2.1. Outils ou dispositifs de soutien financier	21
2.2.2. Outils ou dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets	22
2.3. Types d'outils ou de dispositifs nouveaux à mettre en œuvre par l'Union européenne, l'Etat ou la Région	23
2.3.1. Dispositifs de diffusion de l'information sur les coopérations européennes	23
2.3.2. Outils d'appui au développement de coopérations européennes	24
2.3.3. Dispositifs d'aide au montage de partenariats européens	25
3. Quelles nouvelles coopérations avec d'autres régions européennes ?	26
3.1. Via des partenariats privilégiés, binationaux et multinationaux ?.....	26
3.1.1. Accords de partenariat de Régions françaises et européennes et leur évolution	26
3.1.2. Accords de partenariat d'acteurs franciliens et leur évolution.....	28
3.1.3. Propositions par les acteurs franciliens de liens de partenariat pour la Région	29
3.2. Via des réseaux et de multiples partenaires européens ?	30
3.3. Avec quels domaines thématiques de coopération ?	32
3.4. Quels acteurs franciliens à prendre en compte ?.....	34
Conclusion et tableaux (partenaires européens et propositions des acteurs franciliens).....	37
Remerciements	47
Glossaire	51
Annexes	52

Préambule

La présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, Valérie PECRESSE, a saisi le Ceser, par un courrier du 9 novembre 2016 d'une demande de réflexion permettant d'analyser les régions européennes présentant des opportunités intéressantes d'échanges d'expériences. Cette étude a vocation à permettre au Conseil régional de voir comment établir de nouvelles coopérations avec des régions capitales ou des métropoles européennes présentant des similitudes sur diverses thématiques d'intérêt régional.

Tous les éléments ainsi formulés dans cette lettre de saisine ont incité le Ceser à engager une première réflexion sur le périmètre de ce que recouvrait cette demande d'avis. C'est à la lumière des premières recommandations explicités dans son avis n° 2017-03 du 19 janvier 2017 que le Ceser a engagé une réflexion plus approfondie permettant notamment d'explorer plusieurs champs thématiques et de solliciter des retours d'expériences de multiples acteurs, tant franciliens, français qu'europeens.

Fort des nombreuses réponses qu'il a ainsi reçues, le Ceser a décidé d'élaborer un rapport permettant de rendre compte de cette démarche de réflexion approfondie, engagée à la demande de l'Exécutif régional. Ce rapport a ainsi vocation à expliciter et enrichir les diverses recommandations de méthodologie qui avaient été exprimées dans l'avis de périmètre du 19 janvier 2017. Il doit contribuer à permettre au Conseil régional d'analyser les régions européennes présentant des opportunités intéressantes d'échanges d'expériences et des capacités à agir ensemble au niveau des décideurs européens.

En réalisant ce rapport, le Ceser souligne que le choix de nouveaux partenariats avec d'autres régions européennes appartient aux élus du Conseil régional, même s'il peut être éclairé par la réflexion ainsi menée, sur les raisons, motivations et attentes que de telles coopérations européennes interrégionales peuvent impliquer. Ces éléments ont ainsi permis d'établir les recommandations qui vont être présentées dans l'avis final du Ceser.

Introduction

Le niveau régional est considéré par les institutions européennes non seulement comme un échelon pertinent au plan institutionnel, mais également comme un échelon de proximité utile à la compréhension des enjeux européens et à la construction d'une Europe plus proche de ses citoyens.

L'échelon régional étant devenu une interface incontournable entre les acteurs territoriaux et l'Europe, la Région Ile-de-France constitue un interlocuteur naturel au niveau européen, compte tenu de ses compétences, de sa proximité avec les citoyens, de son rôle de fédérateur des collectivités infrarégionales, des étapes nouvelles et récentes de la décentralisation et du désengagement continu de l'Etat sur l'accompagnement de projets portés par la société civile organisée. La Région Ile-de-France, par ce positionnement, participe efficacement du renforcement de l'adhésion des franciliens au projet européen.

Conscientes de l'impact direct des politiques européennes (développement économique, RDI, agriculture, aides d'Etat, marché publics), et des nombreux financements européens directement gérés par l'UE susceptibles de bénéficier à leur territoire (Horizon 2020, LIFE, ERASMUS +,...), toutes les Régions françaises et la majeure partie des Régions européennes sont représentées à Bruxelles.

Rappel des principes de coopération européenne, tels que définis par le rapport-cadre du Conseil régional de juillet 2016

L'affirmation de la position prééminente de l'Ile-de-France en Europe, avec une volonté manifestée de relance des partenariats avec d'autres Régions européennes et de repositionnement des missions d'Ile-de-France Europe, constituent donc des éléments importants pour affirmer une ambition européenne pour l'Ile-de-France, telle que manifestée par ce rapport-cadre (n° CR 129-16) sur la politique européenne de la Région, adopté le 8 juillet 2016.

Le développement de coopérations avec d'autres régions européennes est de nature à favoriser le développement de stratégies d'influence, à un échelon collectif interrégional plus approprié car davantage porteur et convaincant pour les décideurs européens. De telles coopérations contribuent à favoriser un meilleur investissement dans les programmes d'action communautaire et dans les programmes de la coopération territoriale européenne (INTERREG), en facilitant la recherche de partenaires pertinents et crédibles pour mener à bien des projets soutenus par l'Union européenne.

Le rapport-cadre a ainsi manifesté la volonté du Conseil régional de développer de nouvelles coopérations avec des régions ou métropoles européennes présentant des intérêts communs forts, tant institutionnels, économiques que culturels, ou avec lesquelles les Franciliens entretiennent des liens forts.

Il s'agit tout d'abord de mettre en œuvre des partenariats solides favorisant l'expression de positions communes relatives aux différentes problématiques communautaires propres aux régions capitales ou aux grandes métropoles européennes, comme le Conseil régional l'a déjà engagé avec la signature, le 18 octobre 2016, d'un accord de coopération avec la Généralité de Catalogne. De cette façon, l'Exécutif régional manifeste sa volonté de défendre des positions de négociations, à conjuguer avec des partenaires européens, afin d'avoir un poids d'autant plus important dans les négociations qui vont s'ouvrir fin 2017 sur la nouvelle programmation de l'après 2020.

Les partenariats européens, tissés avec des régions avec lesquelles les Franciliens entretiennent des liens forts, devront contribuer à l'émergence de projets collaboratifs, favoriser les synergies entre les acteurs franciliens et européens les plus structurants pour le territoire et entrer dans le champ des compétences régionales en permettant à la Région Ile-de-France de bénéficier directement du retour d'expérience de ses partenaires.

Ce rapport-cadre prévoit une intervention de la Région, pour favoriser la mobilisation en Ile-de-France des programmes d'action communautaire et des programmes interrégionaux INTERREG, afin de soutenir les projets et collaborations concrètes entre l'Ile-de-France et nos partenaires européens actuels ou potentiels.

Enfin, ce rapport-cadre a explicité la nécessité d'une recherche systématique de cohérence entre le développement d'axes de coopérations européennes et les orientations de l'Exécutif, notamment par une animation interne des directions et un portage transversal de ces questions.

Tous ces éléments sont de nature à être explicités afin de définir les thématiques et les régions à privilégier, dans le droit fil des premières recommandations présentées dans l'avis n° 2017-03 du 19 janvier 2017 sur le périmètre de cette saisine.

Préalables à la définition des régions européennes à privilégier pour de nouvelles coopérations, suite à l'avis du 19 janvier 2017

Avant de pouvoir réaliser un choix pérenne de régions européennes avec lesquelles envisager éventuellement des liens de partenariat et, en tout cas, le développement d'axes de coopération, le Conseil régional devra examiner plusieurs préalables.

Ainsi qu'il l'a recommandé dans l'article 2 de son avis n° 2017-03 du 19 janvier 2017, le Ceser a proposé d'approfondir l'analyse de plusieurs critères :

- les différents types de coopérations envisageables avec d'autres régions européennes, bilatérales ou en réseau, et leur impact concret sur les finalités envisagées dans la lettre de saisine ;
- les domaines d'actions dans lesquels coopérer (articulation avec les politiques régionales, et mise en cohérence avec les objectifs de l'Union européenne) ;
- la préservation de l'espace d'engagement des multiples acteurs publics ou privés franciliens dans ces coopérations ;
- les acteurs franciliens susceptibles d'être accompagnés (collectivités territoriales, acteurs partenaires de la Région).

Dans le contexte des programmes INTERREG, tout particulièrement, la valeur ajoutée communautaire consiste principalement à demander, pour bénéficier de ces financements européens, de constituer des partenariats transnationaux. Cette exigence communautaire manifeste la volonté que toute coopération territoriale européenne contribue effectivement au renforcement d'un sentiment d'appartenance à un espace et à des enjeux d'intérêt commun, selon le principe « *pour bien vivre ensemble agissons ensemble* ».

Les coopérations entre régions européennes, ainsi soutenues financièrement par l'Union européenne, valorisent le savoir-faire régional et les initiatives de la Région Ile-de-France auprès de partenaires européens et, réciproquement, offrent aux acteurs franciliens une opportunité pour accéder aux bonnes pratiques et aux innovations initiées par d'autres régions européennes. Il s'agit de permettre au Conseil régional de recenser et de définir les régions potentiellement pertinentes pour une coopération avec l'Ile-de-France, tout en veillant à une couverture géographique européenne significative et équilibrée.

Dans cette perspective, comme l'a déjà exprimé le Ceser, dans l'article 5 de son avis n° 2017-03 du 19 janvier 2017, le développement de partenariats avec d'autres Régions européennes gagnerait à comporter une approche thématique permettant de déboucher plus facilement sur des actions et des projets concrets entre acteurs des territoires concernés. Cela conduit à s'interroger sur la façon de choisir des thématiques de coopération avec d'autres régions européennes, en tenant compte des priorités définies par la Région, qui soient en lien avec les programmes d'action communautaire ou relevant de la coopération territoriale européenne (INTERREG).

Compte tenu des spécificités de l'Ile-de-France par rapport à de nombreuses autres régions européennes, et notamment de régions capitales, le Ceser a proposé, dans l'article 4 de son avis n° 2017-03 du 19 janvier 2017, d'envisager une approche en deux temps en partant des thématiques sur lesquelles la Région souhaite engager des partenariats ou des collaborations et en évaluant les thématiques de coopération les plus efficaces pour atteindre ces différents objectifs.

Un accord de partenariat bilatéral est-il l'outil le mieux adapté pour développer de nouvelles coopérations avec d'autres régions européennes ?

En première approche, dans l'article 3 de son avis n° 2017-03 du 19 janvier 2017, le Ceser a suggéré que la Région Ile-de-France privilégie différents types de coopérations envisageables. Le Ceser a ainsi proposé d'identifier des partenariats stratégiques, à bâtir avec d'autres collectivités territoriales et acteurs européens, autour de quelques principes.

Pour ce qui concerne les acteurs, ceux-ci devront être impliqués dans une démarche européenne et reconnus par les instances communautaires. Pour les Régions-capitales ou métropoles européennes, celles-ci ont vocation à partager certaines caractéristiques avec l'Ile-de-France afin de défendre des positions comparables, dans les stratégies d'influence auprès des institutions européennes.

Parallèlement, le Ceser a souligné la nécessité d'engager une réflexion sur les réseaux formels ou informels existant au niveau européen, en lien avec les priorités de travail définies dans le cadre de la stratégie européenne de la Région Ile-de-France et sur la manière dont la Région Ile-de-France souhaite s'investir à Bruxelles, en s'appuyant pour ce faire pleinement sur Ile-de-France Europe.

Le Ceser a également proposé, dans l'article 7 de son avis n° 2017-03 du 19 janvier 2017, de réfléchir à une meilleure articulation de ces démarches avec la réalité des actions développées sur le territoire, en associant le plus possible les acteurs franciliens pertinents, comme cela a déjà été initié avec des représentants des pôles de compétitivité, dans le cadre du réseau ERRIN (European Regions Research and Innovation Network).

Dans ce cadre, il sera utile de porter une attention particulière aux partenariats que d'autres acteurs franciliens ont déjà développés avec leurs homologues européens, permettant ainsi de donner rapidement du contenu concret à un accord de coopération. Cela concerne particulièrement les autres collectivités territoriales et intercommunalités franciliennes concernées.

C'est pourquoi, le Ceser a interpellé de multiples acteurs, tant franciliens, français qu'europeens afin de solliciter leurs retours d'expériences, soit par des auditions devant la commission, soit par des questionnaires établis par le Ceser pour répondre au mieux à la saisine de la présidente du Conseil régional. Les nombreuses réponses ainsi reçues ont permis d'explicitier les objectifs et les types d'outils intéressants pour la réussite des différents axes que peut recouvrir la coopération avec d'autres régions européennes.

1. Quels objectifs pour développer une coopération avec d'autres régions européennes ?

La volonté exprimée par le Conseil régional, de développer de nouvelles coopérations avec d'autres régions européennes, a conduit le Ceser à s'interroger sur les différents objectifs ainsi explicités des acteurs franciliens ou des collectivités territoriales de niveau régional, œuvrant dans la même perspective, afin de mieux percevoir comment ils peuvent les appréhender et se les approprier.

1.1 Favoriser une stratégie d'influence sur les dossiers européens d'intérêt commun ?

Le rapport-cadre (n° CR 129-16) sur la politique européenne de la Région, adopté le 8 juillet 2016 a souligné que le développement de coopérations avec d'autres régions européennes est de nature à favoriser la mise en œuvre de stratégies d'influence, à un échelon collectif interrégional plus approprié car davantage porteur et convaincant pour les décideurs européens.

Il s'agit de mettre en œuvre des partenariats solides favorisant l'expression de positions communes relatives aux différentes problématiques communautaires propres aux régions capitales ou aux grandes métropoles européennes, comme le Conseil régional l'a déjà engagé avec la signature, le 18 octobre 2016, d'un accord de coopération avec la Généralité de Catalogne. De cette façon, l'Exécutif régional manifeste notamment sa volonté de défendre des positions de négociations, à conjuguer avec des partenaires européens, afin d'avoir un poids d'autant plus important dans les négociations qui vont s'ouvrir fin 2017 sur la nouvelle programmation de l'après 2020.

Cette volonté est partagée par d'autres Régions, comme la Région Auvergne-Rhône-Alpes dont la participation à plusieurs réseaux européens (tant géographiques que thématiques) et ses relations avec d'autres Régions de l'Union européenne (Bade-Wurtemberg, Catalogne, Lombardie, Malopolska) constituent autant de points d'appui pour son influence sur les orientations et les décisions de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne la politique régionale.

Cette participation à des réseaux européens pose d'emblée la question des thématiques que la Région Ile-de-France pourrait porter, avec d'autres régions, à l'échelon européen avant d'identifier les réseaux existants sur les thématiques ainsi ciblées. Il s'agit d'être en mesure d'influer au mieux sur les processus de décision communautaires, notamment liées à l'architecture des prochains fonds et programmes européens et de valoriser les atouts des acteurs franciliens.

Le Land de Berlin a également une compréhension élargie des coopérations à développer avec d'autres régions européennes qui ont vocation à développer des stratégies d'influence communes vis-à-vis des institutions européennes, influencer sur le processus de décision européen par la réalisation de déclarations communes et obtenir des financements européens en concertation avec des partenaires européens.

Il ressort de divers retours d'acteurs franciliens, français ou européens, que le développement de telles stratégies d'influence nécessitent une concertation, pour préciser la définition des objectifs visés, avec les principaux acteurs concernés du territoire régional, qu'il s'agisse d'acteurs économiques et sociaux ou d'autres collectivités territoriales impliquées.

Dans le cadre de sa collaboration avec le Land de Saxe, la CRMA (Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat) Ile-de-France a ainsi signé une résolution avec trois partenaires issus de régions de l'Union européenne (Allemagne, Pologne et République Tchèque), sur leurs attentes dans le cadre de la politique européenne en faveur des TPE/PME. Une telle démarche serait de nature à être étendue, sous l'égide de la Région, notamment via les accords de coopération qu'elle a déjà réalisés, tels que ceux avec le Land de Brandebourg ou la Voïvodie de Mazovie (Varsovie).

Les coopérations développées par la Ville de Paris avec des villes partenaires européennes, sur des thématiques d'intérêt commun, couvrent l'ensemble des compétences de la Ville et du Département de Paris. Ces organisations d'événements culturels, rédactions de plaidoyers communs, participations à des conférences organisées par les villes partenaires, échanges de bonnes pratiques pourraient être conjugués avec les coopérations de la Région, avec des régions-capitales ou métropolitaines, dont la ville centre correspond à plusieurs de ces partenaires de la Ville de Paris (exemples de Berlin, Varsovie et Barcelone).

Cela implique également de coordonner les positions de divers acteurs du territoire régional pour lesquels, au-delà de la recherche d'un accord de partenariat avec certaines Régions spécifiques, une mise en cohésion et une offre d'accompagnement de la Région sont autant d'atouts pour la concrétisation d'une telle stratégie d'influence.

Comparativement aux autres régions européennes, la Région Ile-de-France apparaît peu impliquée dans la réalisation de projets européens. Pourtant la mise en œuvre d'une stratégie d'influence passe davantage par le développement d'une telle culture de projets européens, nécessitant de trouver des partenaires européens qui ne seront pas forcément liés à des collectivités territoriales avec lesquelles la Région Ile-de-France aura décidé de signer un accord de partenariat.

De ce fait, la Région Ile-de-France devrait manifester sa volonté d'agir en étant plus active, notamment au sein des réseaux européens utiles pour l'Ile-de-France, avec l'ambition d'orienter leurs activités au bénéfice des problématiques et acteurs franciliens. Cela implique donc que le Conseil régional se donne les moyens d'intervenir efficacement, tant au niveau politique que technique et en confortant ses moyens d'intervention, tant à Bruxelles (dans le cadre de la délégation Ile-de-France Europe) qu'au sein des services dédiés de la Région.

Pour le Land de Brandebourg, des stratégies de coopération interrégionale permettent ainsi d'établir un réseau plus large mais toujours cohérent de partenaires européens, dont les expériences et les pratiques peuvent être échangées pour trouver des solutions à des problèmes communs ou particuliers, et grâce auquel les politiques européennes peuvent être influencées.

Une telle stratégie d'influence nécessite donc des préalables, tant en interne (en confortant la sensibilisation des élus et des services de la Région aux programmes européens susceptibles de répondre à leur champ d'intervention) qu'en externe, en s'appuyant et en soutenant les efforts d'implication dans des projets européens de différents types d'acteurs régionaux.

Les journées thématiques organisées à Bruxelles, avec l'appui d'Ile-de-France Europe, à la demande de Stéphanie VON EUW, Vice-présidente de la Région Ile-de-France chargée des Affaires européennes, vont dans ce sens. Ces journées sont, la plupart du temps, élargies au(x) vice-président(es) concerné(es) par la thématique abordée et ont ainsi vocation à permettre des échanges et à développer une stratégie d'influence régionale auprès de hauts responsables des institutions européennes.

Ces rencontres régulières pourraient, selon les thématiques de ces journées de dialogue, associer des dirigeants de collectivités territoriales infrarégionales intéressées (Départements, EPCI), afin de renforcer le poids de cette nouvelle stratégie d'influence et de permettre à l'Île-de-France de déployer d'autant plus fortement ses propositions auprès de ses partenaires d'autres régions européennes, qu'il s'agisse de coopérations décentralisées ou de réseaux européens d'acteurs.

1.2 Valoriser des intérêts communs (institutionnels, économiques ou culturels) ?

Le Conseil régional souhaite développer de nouvelles coopérations avec des régions ou métropoles européennes présentant des intérêts communs forts, tant institutionnels, économiques que culturels, ou avec lesquelles les Franciliens entretiennent des liens forts.

Le rapprochement avec des Régions ou Villes Capitales et de grandes métropoles de l'Union européenne est de nature à valoriser ces intérêts communs, même entre Régions-capitales ou métropolitaines de poids différents mais complémentaires dans une perspective de partenariat européen.

La riche expérience d'organismes associés à la Région, comme l'IAU (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme), qui a développé des activités en coopération avec des villes et régions européennes dans le cadre de programmes européens (comparaisons métropolitaines, environnement et aménagement urbain, ainsi que mobilité, gouvernance métropolitaine et développement économique), constitue un atout à ne pas négliger dans le contexte de développement de coopérations avec d'autres régions européennes.

L'ensemble de ces activités est conçu en appui à la Région Île-de-France afin de bénéficier de ces échanges d'expériences pour participer au rayonnement de l'Île-de-France dans le cadre européen en faisant connaître les savoir-faire franciliens.

La recherche de coopérations renforcées avec des partenaires européens spécifiques, avec lesquels développer ensuite des projets communs, a notamment présidé au choix de la stratégie du "réseau 4X4" du Département du Val d'Oise qui s'est appuyé sur des collectivités territoriales européennes présentant des similitudes (compétences institutionnelles, environnement géographique et socio-économique, stratégies de développement alliant transport et télécommunications, tourisme et culture, protection de l'environnement, lutte contre le chômage, éducation et développement économique).

Le rapprochement avec certaines collectivités territoriales de même type a souvent pour objectif de favoriser une action d'influence dans un contexte difficile. C'est ainsi que la Corse, dans un contexte de négociation sur la future programmation européenne et de diminution des dotations, mène une stratégie d'influence, notamment au Comité des Régions, avec le soutien de la Sardaigne et des Baléares, pour convaincre les Européens d'aider l'économie des îles par des mesures spécifiques et des critères plus pertinents d'éligibilité aux fonds structurels.

La question est souvent de savoir si le développement de coopérations avec d'autres régions européennes découle de la volonté de réaliser un projet européen (nécessitant des partenaires dans d'autres pays européens) ou a pour premier objectif d'établir des liens pour échanger des expériences et savoir-faire entre élus et services de diverses collectivités territoriales avec l'éventualité, lorsque cela est possible, de participer ensemble à des programmes européens.

C'est ce qu'il ressort des coopérations de la Région Hauts-de-France avec d'autres régions européennes qui ne se limitent pas aux accords de coopération, des échanges réguliers existant notamment avec la Province de Flandre Occidentale avec laquelle cette Région n'a pas d'accord formalisé. En fonction des sujets, des échanges voire des coopérations plus structurées peuvent naître. Ainsi, la Région Hauts-de-France a engagé un échange dans le domaine de la coopération universitaire avec le Gelderland aux Pays-Bas.

Cette logique géographique interrégionale est également très bien manifestée par la Commission Arc Atlantique (CAA), qui constitue l'une des six "Commissions" géographiques de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM). Comptant 18 Régions fondatrices, la CAA couvre cinq États (Irlande, Royaume-Uni, France, Espagne et Portugal), de l'Andalousie à l'Écosse (60 millions d'habitants, soit 12 % de la population européenne). Toutes les Régions littorales françaises en sont membres (dont celle de Pays de la Loire qui la préside en 2017).

En s'affirmant comme pilote d'une action d'envergure pour le développement durable du territoire atlantique, la Commission Arc Atlantique constitue un bon exemple de développement de coopérations entre régions européennes, souhaitant valoriser des intérêts communs, qui se traduit par la mise en œuvre de :

- groupes de travail actifs sur des thématiques (transports, pêche, recherche marine et maritime, changement climatique, énergie, etc.),
- projets au service des citoyens et des territoires avec le programme européen INTERREG VB "Espace atlantique" (139 millions d'euros pour 2014-2020, permettant à des partenaires des cinq États de l'Arc Atlantique de développer des actions communes),
- partenariat étroit avec les autres acteurs atlantiques (villes, Chambres d'agriculture, socioprofessionnels et universités).

Cela se conjugue au fait que, dans ce contexte de la Commission de l'Arc Atlantique (CAA), a été créé le Réseau Transnational Atlantique (RTA), plate-forme de coopérations de la société civile dans l'Espace Atlantique ouverte aux Ceeser de l'Espace atlantique européen.

Ses douze membres actuels sont issus de trois États de l'Union (les cinq Ceeser français de Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire et Normandie, les six CES espagnols d'Andalousie, des Canaries, de la Communauté Autonome du Pays Basque, de la Galice, d'Estrémadure et de Castille-et-Léon et le Forum portugais "Oceano"). Selon sa charte constitutive, le RTA a pour « *principal objet de développer des coopérations entre les socioprofessionnels représentants de la société civile afin d'influencer les politiques européennes en faveur de la façade atlantique* ».

1.3 S'appuyer sur la présence en Ile-de-France de communautés de ressortissants d'autres pays européens ?

Le rapport-cadre (n° CR 129-16) sur la politique européenne de la Région, adopté le 8 juillet 2016, a souligné que les partenariats européens, tissés avec des régions avec lesquelles les Franciliens entretiennent des liens forts, devront contribuer à l'émergence de projets collaboratifs, favoriser les synergies entre les acteurs franciliens et européens les plus structurants pour le territoire et entrer dans le champ des compétences régionales en permettant à la Région Ile-de-France de bénéficier directement du retour d'expérience de ses partenaires.

L'Ile-de-France accueille de nombreux citoyens européens d'autres États de l'Union européenne, tout comme de nombreux Franciliens se sont implantés dans d'autres régions européennes.

Toute la question est de voir si ces implantations sont importantes au regard de la population totale du pays concerné et s'il est donc possible de s'appuyer sur ces populations pour développer de nouvelles coopérations avec d'autres régions européennes.

C'est ainsi que la Région Bretagne soutient la diaspora bretonne située dans les régions partenaires européennes en subventionnant des événements dans ce cadre. De même, à l'inverse, les acteurs bretons à l'étranger constituent des relais efficaces pour développer des projets concrets, notamment dans les domaines culturels et économiques.

Le Ceser a donc réalisé, avec le concours de l'INSEE d'Ile-de-France, un tableau prenant en compte les dix pays européens (membres de l'UE ou associés dans les programmes européens d'action communautaire ou de coopération territoriale) dans l'ordre décroissant du ratio d'une population, originaire d'un autre pays européen et résidant en Ile-de-France, par rapport à la population globale du pays concerné. Ce classement inclut les deux pays suivants dont le ratio chute de plus de la moitié.

Importance relative de la population résidant en Ile-de-France,
originaire d'un autre pays européen

Lieu de naissance	Population en Ile-de-France	Population totale du pays d'origine	Ratio
Portugal	251 215	10 427 301	2, 42 %
Serbie	28 248	7 146 759	0, 39 %
Suisse	28 743	8 139 631	0, 34 %
Luxembourg	1 491	549 680	0, 26 %
Roumanie	48 787	19 947 311	0, 24 %
Belgique	19 976	11 180 840	0, 17 %
Espagne	52 357	46 512 199	0, 11 %
Pologne	41 908	38 017 856	0, 11 %
Bulgarie	7 408	7 245 677	0, 10 %
Italie	61 583	60 782 668	0, 10 %
Grèce	6 025	10 926 807	0, 05 %
Irlande	2 502	4 605 501	0, 05 %

Sources : INSEE IdF et Eurostat

Ce tableau permet ainsi de visualiser les pays européens avec lesquels des relations de coopération pourraient être ainsi développées, notamment pour monter des projets européens nécessitant des partenariats avec d'autres pays européens (cadre des programmes d'action communautaire et de la coopération territoriale européenne).

Le nombre de ressortissants d'autres pays peut être, en valeur absolue, plus important, comme c'est le cas, par exemple, pour l'Allemagne (37 105 Allemands résidant en Ile-de-France) mais ce nombre ne représente en fait que 0,04 % de la population totale allemande. A l'inverse, la Suisse, par exemple, compte un nombre moins élevé de ressortissants résidant en IdF (28 743), mais affiche un résultat plus élevé rapporté au total de la population (ratio de 0.34 %).

Le cas de l'importante population d'origine serbe peut être intéressant, comme le montre l'exemple de la Ville de La Roche sur Yon. Avec le soutien du programme Erasmus + (volet coopération), La Roche sur Yon a pu ainsi financer un projet avec trois autres collectivités locales partenaires (allemande, espagnole et serbe) sur le thème de la liberté d'expression dans les cultures urbaines.

Dans le contexte de la candidature de la Serbie à l'UE, ce projet a vocation de permettre aux partenaires serbes de comprendre ainsi comment fonctionne un programme européen et quelles sont les expériences municipales dans le domaine de la liberté d'expression au sein des Etats membres de l'UE.

Ces éléments peuvent contribuer à cibler les pays européens susceptibles d'offrir des potentialités de coopérations et de partenariats européens, s'il est souhaité de privilégier l'importance des communautés d'autres pays européens en Ile-de-France.

1.4 Aider les acteurs franciliens à trouver des partenaires européens ?

Tous les programmes d'action communautaire ne sont pas ouverts aux mêmes types d'acteurs. Certains sont seulement accessibles aux collectivités territoriales, alors que pour d'autres, des acteurs locaux peuvent aussi y présenter un projet, pour lequel un partenariat européen est indispensable.

Les éléments apportés par de nombreux acteurs franciliens manifestent l'utilité de l'accompagnement et de la mise en réseau que la Région Ile-de-France peut apporter dans le contexte du développement de coopérations avec d'autres régions européennes.

Peu de Départements franciliens se sont donnés les moyens d'apporter cet appui à la recherche de partenaires et au développement de coopérations européennes parmi les acteurs de leur territoire.

Seuls la Ville de Paris et les Départements de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise accompagnent certains projets européens d'acteurs de leur territoire (notamment sur la mobilité des jeunes ou la citoyenneté européenne en Seine-Saint-Denis).

Il s'agit de les aider notamment sur la définition et le montage de projets, avec un travail sur le mode projet européen, en fonction des programmations européennes, et la recherche de partenariat (en lien avec Ile-de-France Europe pour le Val d'Oise).

Cette situation manifeste d'autant plus la nécessité de trouver des partenaires européens par tous les biais accessibles à l'institution régionale, via ses partenaires européens au sein d'accords de coopération bilatéraux ou multilatéraux, ou via les réseaux européens dans lesquels la Région est directement ou indirectement impliquée.

Un tel engagement de la Région permettrait de faciliter les recherches de partenaires européens, essentielles pour obtenir des financements apportés par des programmes européens (d'action communautaire ou de la coopération territoriale européenne), et d'aller au-delà de ce que permettent des recherches de partenariats, émises à l'appui de projets d'acteurs d'autres régions européennes, et transmises par Ile-de-France Europe aux seules collectivités territoriales qui en sont membres.

Plusieurs Régions françaises, telles qu'Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse et Grand Est, tout comme le Land de Berlin et les Régions de Bruxelles-Capitale et d'Emilie-Romagne encouragent la participation des entreprises, des universités, des laboratoires de recherche et des jeunes dans les programmes européens (d'action communautaire ou de coopération territoriale) et les accompagnent pour leur permettre de mobiliser des partenaires étrangers, s'engager dans des programmes européens et ainsi bénéficier de moyens supplémentaires.

A titre d'exemple, Une des trois zones géographiques prioritaires définies par le SRDEII de la Région Auvergne-Rhône-Alpes concerne l'Europe et le transfrontalier, avec la poursuite du partenariat des "Quatre Moteurs pour l'Europe", l'appui aux PME pour la mobilisation de financements européens et les relations avec les zones transfrontalières suisse et italienne.

La Région Normandie, quant à elle, alloue des bourses d'un montant maximum de 3 000 € d'appui au montage de projets de coopération européenne pour accompagner les acteurs ayant besoin d'un appui financier pour préparer un tel projet (en tant que chef de file ou partenaire).

Les accords bilatéraux de coopération de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que les différents outils de recherche de partenaires, mis à disposition par des réseaux tels qu'Eurocities et l'ARE, sont employés lors du montage de projets européens.

L'accompagnement de la Région Ile-de-France est souhaité de diverses façons complémentaires, afin de :

- financer tout ou partie des participations (jusqu'à 40 % de la totalité des montants, l'UE en finançant jusqu'à 60 %) demandées aux partenaires d'un projet européen (dans le contexte d'un programme d'action communautaire ou INTERREG),
- faciliter l'accès aux financements des réseaux d'échanges européens,
- renforcer la capacité d'organismes associés de la Région (tels que l'ARENE ou PRE) ou d'organismes intermédiaires (Départements, EPCI, Chambres consulaires, Pôles de compétitivité, Rectorats, etc.) susceptibles d'apporter un appui à des acteurs locaux pour le montage et le suivi de leurs projets européens.

L'appui et le soutien financier de la Région Ile-de-France peut être particulièrement utile dans le contexte d'un renforcement de la capacité d'organismes franciliens, publics ou privés, à apporter par eux-mêmes un appui de proximité à des acteurs locaux pour le montage et le suivi de leurs projets européens nécessitant des partenariats européens.

C'est ainsi, par exemple, que les pôles de compétitivité ont développé toute une gamme d'actions d'accompagnement, destinée à offrir à leurs membres (principalement des PME), des opportunités de visibilité, de rencontres et d'émergence de partenariats européens :

- réalisation d'ateliers d'information et de sensibilisation sur les opportunités de financement, en lien avec les principaux acteurs régionaux et l'EEN (réseau de recherche d'entreprises d'autres régions européennes pour des projets européens),
- organisation d'événements de rencontres à dimension européenne pour renforcer l'attractivité du territoire et la visibilité européenne,
- événements de réseautage d'envergure (exemple du festival annuel "Futur en Seine" du pôle CAP DIGITAL) ou journées européennes de mise en réseau d'acteurs sur des thématiques spécifiques,
- organisation de missions à l'étranger pour mise en contact avec des partenaires européens,
- travail et animation de l'écosystème avec des cabinets spécialisés sur les enjeux des partenariats et des financements européens,
- sessions individuelles de diagnostic sur les opportunités européennes, en fonction de la maturité de l'entreprise, ateliers de relecture en vue d'un dépôt de projet européen,
- labellisation des projets collaboratifs, avec remise d'une lettre de soutien du pôle, pour certifier la qualité du projet et faciliter la recherche de partenaires européens,
- accompagnement contractuel entre une entreprise et un cabinet spécialisé pour l'aide au dépôt de projet européen, avec prise en charge financière par un pôle à hauteur de 50-60 %.

Un autre exemple est celui des Rectorats franciliens qui se sont engagés dans une stratégie de soutien au développement des coopérations européennes des lycées franciliens avec des objectifs de développement de leurs coopérations européennes (l'objectif du Rectorat de Créteil étant, par exemple, que tous les établissements du second degré développent d'ici 2019 une coopération avec un partenaire européen ou international).

Cette stratégie de soutien comporte :

- des formations sur l'ingénierie de l'échange et du partenariat européen,
- des ateliers d'écriture pour la préparation et le montage de projets Erasmus+,
- des journées d'information pour les Enseignants "Référents à l'Action Européenne et Internationale" (ERAEI),
- un accompagnement individualisé à la demande des établissements scolaires,
- propositions de partenariats scolaires (accords de coopération académiques avec des autorités éducatives étrangères).

Un dernier exemple concerne la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire (CRESS) d'Ile-de-France qui effectue une veille européenne sur les programmes d'action communautaire, visant à accompagner la transition énergétique tout en préservant l'emploi des plus fragiles sur les territoires, pour investir notamment dans la R&D et l'innovation sociale (programmes Horizon 2020 et EaSI).

C'est ainsi que la convention, signée récemment par la Région avec la CRESS, pour conforter le développement des entreprises de l'ESS franciliennes (associations, mutuelles, coopératives), est de nature à pouvoir inciter ces entreprises à s'investir dans les différents programmes européens favorisant notamment le développement de l'innovation sociale (tels que EaSI et Horizon 2020).

Ces exemples manifestent que la Région Ile-de-France pourrait ainsi démultiplier ses capacités à agir en matière de développement de ses coopérations avec d'autres régions européennes en accompagnant davantage toutes les têtes de réseau franciliennes qui, comme les pôles de compétitivité, tendent à se positionner comme un guichet spécifique pour les projets dans la thématique concernée (telle que la santé, les transports, l'énergie, le numérique, la mobilité des jeunes, etc.).

Cette situation, rendue possible par l'investissement de ces acteurs franciliens dans l'écosystème européen lié à leur thématique, permettrait à la Région, en s'appuyant sur ces acteurs ou en aidant d'autres à s'engager dans ce sens, de développer un important réseau francilien multithématique de guichets d'information et d'appui au montage de projets européens nécessitant la recherche de partenaires européens (programmes d'action communautaire et de coopération territoriale européenne).

2. Quels Outils pour développer des coopérations avec d'autres régions européennes ?

2.1 Outils dédiés de l'Union européenne pour développer des coopérations avec d'autres régions européennes

Comme l'explique le rapport-cadre (n° CR 129-16) sur la stratégie européenne de la Région, adopté le 8 juillet 2016, le développement de coopérations avec d'autres régions européennes contribue à favoriser un meilleur investissement dans les programmes d'action communautaire et dans les programmes de la coopération territoriale européenne (INTERREG), en facilitant la recherche de partenaires pertinents et crédibles pour mener à bien des projets soutenus par l'Union européenne.

C'est ainsi que ce rapport-cadre prévoit une intervention de la Région, pour favoriser la mobilisation en Ile-de-France des programmes d'action communautaire et des programmes interrégionaux INTERREG, afin de soutenir les projets et collaborations concrètes entre l'Ile-de-France et nos partenaires européens actuels ou potentiels.

Les programmes d'action communautaire permettent non seulement d'apporter des financements mais ont aussi vocation à favoriser une coopération interrégionale qui peut être également très enrichissante. La démarche consiste d'abord à faire connaître ces divers programmes d'action communautaire, avec l'idée d'en favoriser une bonne appropriation, de nature à permettre de voir comment l'acquisition d'un tel label européen peut contribuer à distinguer et à avoir une meilleure visibilité des projets ainsi soutenus.

C'est ce qui ressort, par exemple, de la reconnaissance de plusieurs pôles de compétitivité tel que CAP DIGITAL ou MOV'EO, avec l'obtention du label européen "Cluster Management Excellence Gold", label actuellement accordé à 84 clusters, issus de 16 Etats de l'Union, cette notoriété leur offrant l'avantage d'être souvent sollicités.

Parmi les acteurs régionaux, plusieurs organismes associés à la région Ile-de-France restent attentifs à ces programmes d'action communautaire et de coopération territoriale comme le montre les exemples de :

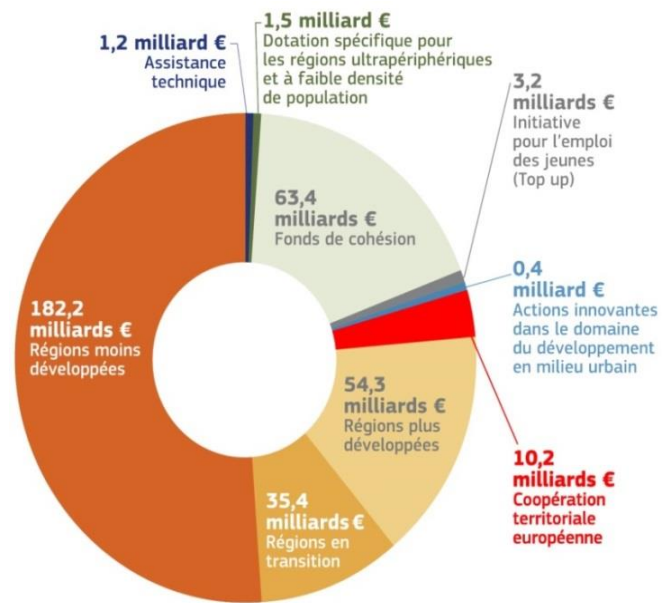
- l'ARENE, principalement impliquée dans les programmes Energie Intelligente Europe (EIE) pour 2007-2013 et Horizon 2020, avec 12 projets européens cofinancés par l'Union européenne depuis 2006, les deux derniers projets étant MLEI-POSITIF (2014-2017) qui vient de s'achever et PUBLENEF (2016-2019),
- PRE, avec deux projets financés par l'agence exécutive pour les PME (EASME), liés à la participation de PRE au consortium TOPIC de Enterprise Europe Network (EEN) pour la période 2015-2020, et deux projets financés dans le cadre des programmes Horizon 2020 et COSME,
- L'IAU, impliqué tant dans le contexte du programme INTERREG IVC (exemple du projet ECOTALE 2012-2014 (internalisation des coûts externes des transports), avec 8 autres partenaires européens, coordonnés par l'Université de Bologne et dans celui du programme Horizon 2020 (exemple du projet CREATE 2015-2018 (congestion routière), avec 18 autres partenaires européens, coordonnés par l'University College London).

Comme l'a rappelé le Ceser, dans ses avis n° 2016-03 du 26 mai 2016 et n° 2017-03 du 19 janvier 2017, la forte montée en puissance, à partir de la programmation 2000-2006, des programmes de coopération territoriale (INTERREG III), montre la grande importance donnée par l'Union européenne à ces coopérations entre collectivités territoriales européennes.

Le règlement N° 1299/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013, portant dispositions particulières relatives à la contribution du FEDER à l'objectif "Coopération territoriale européenne" (CTE), en définit le champ d'application.

La Coopération territoriale européenne est destinée à soutenir la cohésion dans l'Union européenne par la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.

Le FEDER est le seul fonds européen soutenant les programmes mis en œuvre dans le cadre de la CTE dont le budget est de 10,2 milliards d'euros de FEDER pour 2014-2020 sur un budget total de 351,8 milliards d'euros.



Source : Commission européenne

La France bénéficie d'une enveloppe de 1,1 milliards d'euros, dans le cadre des 13 programmes de la CTE auxquels elle participe. La CTE comporte trois volets de coopération territoriale européenne, avec des programmes transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux, correspondant à différentes zones géographiques :

- le volet transfrontalier (INTERREG A) comporte 60 programmes transfrontaliers, la France participant à 11 programmes (9 pour la métropole et 2 d'outremer (Amazonie, Saint Martin et Mayotte). **L'Ile-de-France n'y est pas éligible n'ayant pas de frontière avec un autre Etat membre** ;
- le volet transnational (INTERREG B) permet des coopérations entre collectivités territoriales d'un même espace géographique et comporte 15 programmes dont 8 concernent la France (dont 3 pour l'outremer : Amazonie, Océan Indien et Caraïbes). **L'Ile-de-France est présente dans le programme INTERREG Europe du Nord-Ouest (ENO) ou North West Europe (NWE)** ;
- le volet interrégional (INTERREG C) a vocation à promouvoir les échanges et les transferts des bonnes pratiques et de politiques régionales entre toutes les régions de l'Union et comporte un seul programme, **le programme INTERREG EUROPE, qui permet des coopérations avec l'ensemble des collectivités territoriales de l'Union européenne et auquel l'Ile-de-France est éligible.**

Enfin, dans ce même contexte interrégional, le programme URBACT III, auquel la Région Ile-de-France est également éligible, permet d'accompagner des collectivités locales dans une approche intégrée et durable du développement urbain, avec partage d'expériences et transferts de pratiques pertinentes pour améliorer leurs politiques urbaines respectives.

2.1.1 Les programmes INTERREG Europe du Nord-Ouest et Europe 2014-2020

Le programme INTERREG VB Europe du Nord-Ouest (ENO ou NWE en anglais) 2014-2020 est doté d'un budget global de 649 millions d'euros dont 396 millions euros de FEDER.



Les opérateurs peuvent bénéficier d'un taux de cofinancement de 60 % pour cofinancer des projets transnationaux impliquant des partenaires issus de régions de plusieurs États membres (Belgique, Irlande, Luxembourg, Royaume-Uni) ou régions d'Allemagne, des Pays-Bas et de la France) ainsi que de Suisse.

Le programme encourage les efforts de partenariats transnationaux pour améliorer les performances en matière d'innovation, réduire les émissions de gaz à effet de serre et optimiser l'utilisation et la réutilisation des matières premières et des ressources naturelles de l'ENO.

Les partenaires peuvent être des structures publiques (nationales, collectivités territoriales), des représentants de la société civile (associations, ONG, organismes à but non lucratif), des établissements universitaires et scientifiques, des organisations de soutien aux entreprises (chambres de commerce, agences de développement, clusters, bureaux de transfert de technologies) et des entreprises.

Le programme INTERREG VB Europe du Nord-Ouest propose des priorités thématiques intéressantes pour l'Île-de-France (innovation, économie sobre en carbone et efficacité des ressources). Depuis 2016, le Conseil régional d'Île-de-France a manifesté son intérêt pour ce programme, de tels financements européens permettant d'investir dans des projets concrets et impactant le territoire.

Le soutien de l'UE pour la coopération interrégionale, dont est issu le programme INTERREG VC EUROPE, existe depuis plus de vingt ans. Le programme INTERREG VC EUROPE, doté d'un budget global de 359 millions d'euros (FEDER), vise à soutenir le processus d'apprentissage des acteurs publics pour améliorer la performance des politiques et programmes de développement régional.

Il permet ainsi aux acteurs publics à travers l'Europe d'échanger des bonnes pratiques et des idées sur la façon de conduire des politiques publiques et ainsi de trouver des solutions plus efficaces pour leurs citoyens.

Les organismes éligibles au programme INTERREG VC EUROPE, qui doivent être établis dans l'un des 28 États membres, en Norvège ou en Suisse, sont les autorités publiques (nationales, régionales ou locales), les institutions soumises au droit public (universités, agences régionales de développement, etc.) ainsi que les organismes privés à but non lucratif.

Chaque pays définit ses règles d'éligibilité en conformité avec sa propre réglementation nationale. Pour la France, la Région Nord-Pas-de-Calais est autorité nationale du programme.

Pourtant, les Etats partenaires du programme INTERREG VC EUROPE ont décidé d'appliquer le principe de la concentration thématique avec quatre axes prioritaires de soutien à :

- la recherche, au développement technologique et à l'innovation,
- la compétitivité des PME,
- la transition vers une économie à faible émission de carbone,
- l'environnement et la promotion de l'utilisation rationnelle des ressources.

Pour mettre en place ces objectifs, le programme INTERREG EUROPE finance deux types d'actions :

- **les projets de coopération interrégionale** dans lesquels les partenaires d'au moins trois pays différents décident de travailler ensemble sur une question commune de politique régionale, en échangeant leurs expériences et leurs pratiques afin d'intégrer les leçons tirées de cette coopération dans leurs politiques. Chaque région impliquée dans ce projet de coopération devra produire un plan d'action, détaillant ce qui sera concrètement mis en place grâce aux enseignements de cette coopération ;

- **les plateformes d'apprentissage thématiques**, nouvelle initiative du programme INTERREG Europe, consistent en des centres de ressources sur les quatre thématiques précédemment citées, destinés à permettre à toute organisation concernée par les politiques de développement régional en Europe de s'inspirer d'autres expériences pour optimiser leur façon de faire en contribuant à une meilleure accessibilité et utilisation des résultats de ces projets par d'autres régions, même sans être partenaire dans un projet.

2.1.2 Bilan des programmations précédentes (2000-2006 / 2007-2013)

Le bilan comparatif pour l'Ile-de-France, entre les deux dernières programmations INTERREG III (2000-2006) et INTERREG IV (2007-2013) manifeste que la progression ainsi observée concerne davantage d'autres acteurs franciliens que la Région ou ses organismes associés.

Dans ce contexte, le volet INTERREG IVC a permis de mobiliser 302 millions d'euros pour financer des projets, sans compter le fait que ces centaines de projets ont représenté une richesse de connaissances et de solutions potentielles disponibles pour les décideurs régionaux.

INTERREG B		INTERREG C	
IIIB ENO (2000-2006)	IVB ENO (2007-2013)	IIIC (2000-2006)	IVC (2007-2013)
98 projets validés	114 projets validés	268 projets validés	204 projets validés
dont 8 projets en IdF	dont 22 projets en IdF	dont 8 projets en IdF	dont 25 projets en IdF
dont 1 projet Région	dont 2 projets Région + OA (1 en tant que CF ¹)	dont 2 OA (1 en tant que CF)	dont 10 projets Région + OA (3 en tant que CF)

Sur le volet INTERREG B, la progression pendant la période 2007-2013, en nombre de projets portés par des acteurs du territoire francilien, a permis à l'Ile-de-France de passer devant le Nord-Pas-de-Calais.

¹ CF : chef de file (collectivité territoriale ou organisme assurant le pilotage et le suivi de l'ensemble du projet)

Cependant, la Région Ile-de-France n'a été présente que dans deux projets INTERREG IVB :

- le projet C-CHANGE (2009-2012), pour contribuer à changer les attitudes, le comportement et les réponses pratiques des régions urbaines face aux défis du changement climatique, doté d'un budget total de 7,19 millions d'euros (avec une contribution de la Région de 550 240 euros), dont 3,59 millions d'euros du FEDER ;
- le projet KARIM (2009-2015), réseau européen pour l'innovation responsable et le transfert technologique, dont le Centre francilien de l'innovation a été chef de file (contribution de 2,96 millions d'euros), doté de 8,50 millions d'euros, dont 4,09 millions d'euros du FEDER.

Sur le volet INTERREG IVC, la progression par rapport à la programmation précédente (INTERREG IIIC) a concerné l'ensemble des acteurs du territoire francilien mais aussi la Région et ses organismes associés. La Région a été directement présente dans trois projets :

- le projet GENDER4GROWTH (2008-2011), visant à accroître le taux d'emploi des femmes, piloté par la Région Île-de-France (dont l'apport a été de 122 409 euros) et doté d'un budget de 1,61 million d'euros dont un financement FEDER de 1,25 millions d'euros ;
- le projet ECREIN (2010-2012), destiné à proposer des instruments financiers novateurs pour soutenir l'éco-innovation des PME au niveau régional, doté d'un budget de 1,60 millions d'euros dont une contribution de 1,23 millions d'euros du FEDER ;
- le projet BOO-GAMES (2012-2014), visant à favoriser une meilleure compréhension de la part des autorités publiques régionales en charge du développement de l'importance de l'industrie de jeux pour l'économie européenne, doté d'un budget global de 1,85 millions d'euros dont 1,41 millions d'euros de participation du FEDER.

Les organismes associés de la Région, présents dans les autres projets, ont été accompagnés par la Région et par Ile-de-France Europe au cours de la phase de préparation des projets, même si les projets de cluster ou de pôles de compétitivité n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus.

Cet accompagnement aurait gagné à être conforté par la mise en œuvre d'une véritable stratégie de mise en réseau de tous les acteurs franciliens intéressés par les potentialités de ces deux programmes INTERREG.

En effet, une telle mise en réseau permettrait à la Région de mieux faire face à ce qu'implique l'accompagnement de projets financés par ces programmes INTERREG, qui nécessitent un réel investissement, notamment en ressources humaines, tant en amont que pour faire vivre un tel projet de coopération.

Un cas intéressant est manifesté par les deux Länder allemands de Berlin et du Brandebourg qui ont prévu, dans leur programme opérationnel régional FEDER, la possibilité de soutenir des coopérations interrégionales européennes et de créer ainsi des relations durables avec des partenaires européens.

Les premiers projets ont été réalisés entre les Länder de Berlin et du Brandebourg et des Voïvodies polonaises (coopération de clusters sur l'optique via le projet PHENIX) ainsi qu'entre le Brandebourg et des technopôles scandinaves pour, notamment, financer l'étude d'un grand technopôle à Potsdam-Golm. Cette coopération scandinave a permis d'aider les acteurs locaux à définir et mettre en œuvre l'évolution de ce technopôle en centre d'innovation.

2.2 Autres outils ou dispositifs européens, nationaux ou régionaux pour développer des coopérations européennes

Pour beaucoup d'acteurs majeurs franciliens tels les collectivités territoriales, les pôles de compétitivité, les chambres consulaires et de l'ESS, les Rectorats, le développement de coopérations avec d'autres régions européennes implique de trouver des leviers supplémentaires d'actions à destination des acteurs qu'ils accompagnent et d'opportunités de consolider leur réseau européen sur le long terme.

Cela a conduit différents acteurs franciliens, mais aussi d'autres Régions françaises ou européennes, à créer des outils ou dispositifs de nature à conforter la capacité à multiplier les opportunités pour favoriser des coopérations avec des acteurs d'autres régions européennes.

C'est ainsi, par exemple, que les pôles de compétitivité développent des coopérations avec des acteurs d'autres régions européennes, non seulement grâce à des plateformes collaboratives européennes, mais aussi avec l'appui d'Ile-de-France Europe, ou par le biais de missions partenariales organisées pour les pôles par la Direction générale des entreprises (DGE) et Business France.

Pour développer des coopérations avec des partenaires d'autres régions européennes, les Rectorats franciliens utilisent également des plateformes de recherche de partenaires en ligne (eTwinning, School Education Gateway ou de l'OFAJ) et le Rectorat de Versailles a également recours aux projets européens développés par la Maison de l'Europe des Yvelines.

Plusieurs grands acteurs franciliens organisent, dans leur domaine d'intervention, un événement phare leur permettant de consolider leur réseau européen et de favoriser des coopérations avec des partenaires issus d'autres régions européennes, tel que le grand festival annuel organisé par le pôle de compétitivité CAP DIGITAL, "Futur en Seine", qui rassemble plus de 30.000 visiteurs, ou encore les "Journées européennes des métiers d'art" développées par la CRMA (Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat) Ile-de-France.

2.2.1 Outils ou dispositifs de soutien financier

Afin d'augmenter sa participation aux programmes européens, la Ville de Paris a créé une "Plateforme Cofinancements", travaillant notamment sur les programmes européens de la Coopération territoriale européenne (URBACT et INTERREG), les AIU (Actions Innovatrices Urbaines) et les programmes d'action communautaire directement gérés par la Commission européenne et ses agences exécutives (LIFE, Erasmus +, Justice et Citoyenneté, Horizon 2020...).

La Ville de Paris participe ainsi, depuis septembre 2015 au réseau BOOST'INNO, dans le cadre du programme URBACT de coopération entre villes, qui rassemble dix collectivités partenaires.

Pour développer des coopérations européennes ou accompagner les acteurs du territoire régional dans des collaborations européennes, la Région Grand Est utilise également le "Dispositif d'amorçage à la coopération transnationale" (DACT) qui attribue une subvention (plafonnée à 10 000 €) permettant de financer la rencontre avec les partenaires (rédaction d'une candidature), voire les frais de prestation d'aide à l'écriture de dossier de candidature.

Ce dispositif d'amorçage vise ainsi à permettre aux opérateurs de se familiariser avec les programmes européens de coopération INTERREG V B & C et les programmes sectoriels tels qu'ERASMUS+, LIFE+ en leur offrant un accompagnement financier pour le montage, la constitution de partenariats et la mise en œuvre de projets européens.

Pour accompagner les acteurs de son territoire dans des collaborations européennes, le Land de Berlin a créé un programme "à l'international", cofinancé par le FEDER et incluant des moyens différents pour soutenir l'Internationalisation de PME, la participation aux foires internationales, via des réseaux particulièrement en lien avec la stratégie d'innovation Berlin-Brandenburg et "Kredit innovativ" (instrument financier pour des activités internationales).

Par ailleurs, le Land de Brandebourg apporte un soutien financier aux porteurs de projets qui veulent présenter un projet INTERREG VB ou INTERREG VC Europe, en fournissant une aide financière (tant pour les coûts, liée à la préparation de la demande et la recherche de partenaires européens, que pour couvrir la part restant à charge après déduction du cofinancement européen, une fois le projet approuvé).

2.2.2 Outils ou dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets

Plusieurs Régions, telles Bourgogne-Franche Comté, Bretagne, Corse, Normandie ou Pays de la Loire, ont souligné l'importance qu'elles accordaient à l'accompagnement des acteurs régionaux pour les aider à développer des projets cofinancés par l'UE dans le cadre de programmes d'action communautaire et de coopération territoriale européenne, en les stimulant par des actions d'information, d'aide à l'écriture du projet, d'identification de partenaires européens, de lobbying via leur bureau de Bruxelles, etc.)

Afin de favoriser des coopérations avec des partenaires issus d'autres régions européennes, la Région Bretagne travaille en concertation avec les deux Métropoles de son territoire (Rennes et Brest) afin de développer des missions européennes en commun dans une logique de "task force", ouvertes à des entreprises, des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, du tourisme et du monde culturel.

Un autre dispositif intéressant d'accompagnement des opérateurs régionaux dans leur recherche de coopérations avec des acteurs d'autres régions européennes est le dispositif FRAPPE (Fonds Régional d'Appui aux Porteurs de Projets Européens) de la Région Hauts-de-France.

Ce dispositif permet de mobiliser des consultants afin d'aider les porteurs de projets dans l'élaboration et le dépôt de leur projet. Cet accompagnement peut être très varié (relecture du projet, apport méthodologique, recherche de partenaires européens).

Un accompagnement, comme celui apporté par le FRAPPE, est d'autant plus important dans le cadre de projets de mobilité européenne des jeunes car celle-ci sera d'autant plus formatrice qu'elle aura été accompagnée avant, pendant et après.

Comme l'a souligné à ce sujet le rapport-cadre (n° CR 129-16) sur la politique européenne de la Région Ile-de-France, adopté le 8 juillet 2016 : « *le taux de succès constaté pour les projets déposés auprès de la Commission européenne, suite à une intervention du dispositif FRAPPE, est de 45 %, soit un taux supérieur aux ratios classiques (entre projets déposés et projets approuvés) qui oscillent souvent de 10 à 20 %, selon les programmes européens. Ce dispositif a véritablement permis une sensibilisation et une mobilisation des acteurs sur les programmes européens* ».

Pour ce qui la concerne, avec le nouveau dispositif ACE 2020 (Appui Conseil Europe), la Région Pays de la Loire offre aux acteurs locaux une ressource experte pour les aider sur l'ingénierie de montage de leur projet, en réponse à des appels à projets européens dédiés à l'innovation, à la croissance et à l'emploi, conformément aux objectifs de la Stratégie régionale européenne approuvée en octobre 2016.

Cet outil, opérationnel depuis ce mois d'octobre 2017, fonctionne sous la forme de "vouchers", pour l'intervention d'un consultant en montage de projets européens (aide à la rédaction de la candidature, recherche de partenaires européens, etc.) au titre d'un programme d'action communautaire ou de coopération territoriale européenne.

La Région Normandie développe des coopérations européennes ou accompagne les acteurs de son territoire dans des collaborations européennes, par le biais des appels à projets du ministère des Affaires étrangères (notamment Jeunesse), des dispositifs régionaux encourageant la mobilité européenne ou internationale des jeunes (Pass Monde, Atout mobilité) ou l'internationalisation des entreprises (ADN) et des dispositifs d'autres acteurs locaux avec lesquels des partenariats se nouent (communes, départements, associations).

Au niveau national italien, une plate-forme ouverte, appelée GIURI, existe à Bruxelles et rassemble toute les porteurs de projets liés au développement économique et à la recherche et l'innovation. Un projet national italien, appelé "*mattoni internazionale*", a pour objet de favoriser l'eupéanisation de la politique de santé, en soutenant une stratégie d'influence (lobbying) et de développement de projets européens des régions italiennes.

Enfin, un dispositif méconnu concerne les labellisations proposées par **le Conseil de l'Europe** (dont 28 de ses 47 Etats sont membres de l'Union européenne). C'est ainsi que le Comité départemental du tourisme du Val-de-Marne a préparé une demande de labellisation d'un projet d'itinéraire culturel en bord de Marne, intitulé "Loisirs au bord de l'eau", dans le cadre du programme "itinéraires culturels européens" du Conseil de l'Europe, destiné à valoriser un réseau de biens et de sites développant un projet de coopération culturelle, éducative, patrimoniale et touristique. Le Département du Val-de-Marne soutient cette démarche du Comité départemental du tourisme (recherche de financements européens et de partenaires à Londres, Berlin, Prague et Budapest).

2.3 Types d'outils ou de dispositifs nouveaux à mettre en œuvre par l'Union européenne, l'Etat ou la Région

Le Ceser s'est aussi interrogé sur les nouveaux outils ou dispositifs qui pourraient ainsi être mis en œuvre par l'Union européenne, l'Etat ou la Région Ile-de-France afin de faciliter le développement de nouvelles coopérations avec des acteurs d'autres régions européennes.

2.3.1 Dispositifs de diffusion de l'information sur les coopérations européennes

Les programmes européens manquent de visibilité en France. Les Régions sont les mieux placées pour servir de point d'entrée et de veille pour les projets et appels à projets européens visant à faire collaborer différentes Régions européennes sur un projet commun.

En 2017, la Région Ile-de-France a créé au sein de sa nouvelle Direction des affaires européennes un service développement au sein duquel cinq "développeurs" assurent une mission de soutien aux projets montés en interne par les services de la Région ou par des porteurs de projets franciliens, de promotion des programmes d'action communautaire et de la coopération territoriale (INTERREG) et constituent un relais d'information européenne, avec l'appui d'Ile-de-France Europe.

Cependant, du fait même du caractère limité de ce service régional, il peut être utile que la Région Ile-de-France s'appuie davantage sur les potentialités de têtes de réseaux franciliens (Départements, EPCI, pôles de compétitivité, Chambres consulaires et de l'ESS, fédérations associatives) pour les aider à développer davantage leurs capacités propres à jouer un rôle d'animateur régional, dans leurs secteurs thématiques respectifs.

La Région pourrait conforter la capacité à agir de ces têtes de réseau, en termes d'appui à la recherche de financements européens et de développement de coopération avec des acteurs d'autres régions européennes, notamment par la mise en place d'évènements franciliens (ateliers d'information et actions de réseautage à dimension européenne). Pour renforcer les synergies, la Région Ile-de-France aurait avantage à utiliser ces grands intervenants comme de véritables relais, dans leur secteur thématique respectif, des politiques et enjeux régionaux au niveau européen, notamment pour des projets conjoints financés par le programme INTERREG VC EUROPE.

La Région Ile-de-France pourrait également aider à développer des guichets d'information, davantage accessibles, à l'attention des acteurs franciliens (collectivités locales, entreprises, associations, etc.), notamment pour les inciter à développer de nouvelles coopérations avec des acteurs d'autres régions européennes. Comme l'ont souligné les Rectorats de Créteil et de Versailles, cela permettrait notamment de rendre l'information plus accessible sur les aides accordées par la Région, par exemple, aux projets de mobilité d'étudiants, d'élèves, d'apprentis et de professeurs.

Dans ce contexte, le Land de Berlin préconise la mise en place d'une plate-forme numérique intelligente, fournissant des informations sur des candidats possibles, des idées de projet et des partenaires potentiels de projet dans chaque région, afin d'aider à trouver des partenaires potentiels intéressés en préparant une demande de projet.

Pour la Région de Bruxelles-Capitale, de la même façon, le développement d'outils "P2P" en ligne permettrait de collaborer avec des homologues de multiples régions de l'Union européenne sur des problématiques communes, notamment lors de la mise en œuvre de projets financés par des programmes européens.

2.3.2 Outils d'appui au développement de coopérations européennes

Le développement de nouvelles coopérations européennes nécessite que la Région Ile-de-France puisse, par exemple, apporter un appui plus direct aux acteurs franciliens ainsi impliqués, sous la forme de "Lettres de soutien" qui faciliterait la formalisation de partenariats européens nécessaires dans le cadre des appels à projets liés aux programmes d'action communautaire ou de la coopération territoriale.

De même, la possibilité offerte à des acteurs franciliens de pouvoir disposer de bureaux pour rencontrer de potentiels partenaires à Bruxelles est un appui important que la Région Ile-de-France peut apporter pour le développement de coopération avec des acteurs d'autres régions européennes. Une telle mise à disposition de locaux, via Ile-de-France Europe, pourrait d'ailleurs conduire à envisager une prestation de service sous forme d'une sous-location ponctuelle de bureaux d'IdF Europe.

Enfin, dans le cadre des sections européennes ouvertes dans de nombreux établissements scolaires franciliens, qui constituent autant de points d'appui à l'émergence de nouvelles coopérations avec des acteurs d'autres régions européennes, la Région Ile-de-France pourrait faciliter l'accueil de professeurs étrangers, originaires d'autres Etats de l'UE, en leur permettant l'accès temporaire, pour la durée de tels projets, à des logements des établissements scolaires qu'elle gère.

2.3.3 Dispositifs d'aide au montage de partenariats européens

Afin de faciliter le développement de nouveaux projets de coopération territoriale européenne, la Région Ile-de-France pourrait abonder, en complément des financements apportés, les projets ayant obtenu un financement des programmes INTERREG VB ENO ou INTERREG VC EUROPE.

De même, une nouvelle aide au montage de projets européens et de partenariats avec des acteurs d'autres régions européennes serait très utile pour remplacer l'AIMA (Aide à la Maturation de projets Innovants) collaborative, aide au partenariat européen (avec subvention jusqu'en 20 000 euros), créée par la Région Ile-de-France via l'ex CFI (Centre Francilien de l'Innovation).

Par ailleurs, afin d'encourager le développement de coopérations avec des acteurs de l'artisanat et des métiers d'art d'autres régions européennes, la Région Ile-de-France pourrait prendre des initiatives pour favoriser des séminaires d'échanges européens et pour redévelopper des dispositifs de soutien à la mobilité européenne des apprentis, à des conditions plus souples pour les entreprises, ainsi que des outils de financement des actions de partenariat européen.

De même, la Région pourrait lancer un appel à projet régional destiné à financer les projets d'établissements scolaires en matière de partenariat et/ou de mobilités afin d'en favoriser le cofinancement, notamment dans le contexte de programmes bilatéraux (OFAJ) et de programmes européens (Erasmus+), aucun ne finançant de projet à 100 %. Cela permettrait la mise en place d'une nouvelle politique de mobilité régionale, avec un effet différencié en fonction des territoires, certains pouvant être prioritaires en raison des fortes difficultés auxquels ils font face.

Enfin, la Région Ile-de-France pourrait utiliser de façon transnationale, comme le fait le Land de Brandebourg, une partie des programmes régionaux FEDER et FSE, pour des projets de coopération multilatéraux entre des régions ayant défini le contenu financé par les PO concernés (exemple du réseau mis en place en 2016, dans le contexte de la stratégie de l'UE pour les Régions de la Mer Baltique).

3. Quelles nouvelles coopérations avec d'autres régions européennes ?

Ainsi qu'il l'a recommandé dans l'article 2 de son avis n° 2017-03 du 19 janvier 2017, le Ceser a proposé d'approfondir l'analyse des critères qui permettront de déterminer avec quelles régions européennes développer de nouvelles coopérations.

Il s'agit de permettre au Conseil régional de s'interroger sur plusieurs préalables, avant de pouvoir réaliser un choix pérenne de régions européennes, avec lesquelles envisager éventuellement des liens de partenariat et, en tout cas, des axes de coopération, tout en veillant à une couverture géographique européenne significative et équilibrée.

C'est ainsi que l'examen des objectifs, des outils et dispositifs destinés à accompagner, voire à encourager le développement de nouvelles coopérations avec des acteurs d'autres régions européennes, a permis de souligner que la Région Ile-de-France peut apporter une plus-value et une meilleure capacité à agir aux acteurs franciliens.

Les différents types de coopérations envisageables avec d'autres régions européennes (bi/multinationales ou en réseau) ont un impact sur les finalités envisagées par la lettre de saisine, notamment en ce qui concerne les thématiques que la Région, dans ce contexte, va être amenée à privilégier...

3.1 Via des partenariats privilégiés, binationaux et multinationaux ?

Le Ceser a tout d'abord souhaité examiner la façon dont d'autres Régions françaises et européennes utilisaient des liens de partenariat binationaux et multinationaux et comment ces liens avaient évolué.

Le Ceser a également demandé aux acteurs franciliens qu'il a sollicités s'ils avaient eux-mêmes créé des liens de partenariat et s'ils estimaient utile que la Région conserve, voire développe de tels accords de partenariat, avec la perspective de leur être utile dans le développement de leurs propres coopérations avec des acteurs d'autres régions européennes.

Dans ce cadre, il serait également utile que la Région Ile-de-France porte une attention particulière aux partenariats que d'autres acteurs franciliens ont déjà développés avec leurs homologues européens, permettant ainsi de donner rapidement du contenu concret à un accord de coopération.

3.1.1 Accords de partenariat de Régions françaises et européennes et leur évolution

La plupart des Régions françaises ont développé historiquement, dans la lignée des jumelages européens des communes, des accords de coopération avec des collectivités territoriales européennes, qui recouvrent généralement des accords politiques, mais généralement peu nombreux. C'est ce que permet de voir le tableau des partenaires européens, présenté en partie conclusive.

La Région Bourgogne-Franche Comté a ainsi signé des accords de coopération en 1962 avec le Land de Rhénanie-Palatinat (Allemagne) et en 2003 avec la Voïvodie d'Opole (Pologne) et la Région de Bohême centrale (République tchèque).

De même, la Région Bretagne a développé des accords de coopération décentralisée avec d'autres régions européennes qui ne concernent plus, après la priorisation définie en 2016, que deux Régions en Europe : le Pays de Galles (Royaume-Uni) et la Wielko-Polska (Pologne).

Ces accords de coopération avec d'autres collectivités territoriales européennes ont vocation à faciliter certains projets de coopération financés par les programmes européens d'action communautaire, tels Erasmus+, Horizon 2020, LIFE+, ou de coopération territoriale (INTERREG). C'est ce qui se retrouve, par exemple, dans la politique de coopération européenne de la Région de Bruxelles-Capitale dont certains accords de coopération bilatérale avec d'autres Villes et Régions européennes prévoient explicitement la possibilité de développer des projets européens.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a développé, depuis 1988, une coopération multilatérale originale, dite des "Quatre Moteurs pour l'Europe", avec trois autres collectivités territoriales de niveau régional (le Land de Bade-Wurtemberg, la Généralité de Catalogne et la Région de Lombardie).

Ces quatre collectivités territoriales partagent de nombreux points communs, dont un PIB au-dessus de la moyenne européenne, un tissu économique dense et porté par l'innovation, un patrimoine naturel et touristique important. Les acteurs clés de cette coopération sont les clusters, les pôles de compétitivité et les universités.

Cette coopération a également permis l'élaboration de "Positions communes", en amont de la politique de cohésion et de développement rural 2014-2020 et lors de la récente consultation sur la révision de la politique Horizon 2020.

Plus globalement, cette coopération plurirégionale se veut pragmatique, avec la volonté de permettre l'émergence de projets concrets. Si le lancement de la discussion se fait à quatre, le portage d'un projet est à géométrie variable, pour avancer avec les régions volontaires (avec élargissement possible vers d'autres régions européennes, au travers des réseaux de coopération multilatérale ou des autres coopérations nouées par ces quatre régions).

C'est ainsi que 12 projets ont été portés en bilatéral avec la Lombardie, 5 projets en bilatéral avec le Bade-Wurtemberg et 3 projets en multilatéral avec la Lombardie et le Bade-Wurtemberg.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite maintenant, en lien avec le SRDEII, saisir toute opportunité de développement de partenariat économique, scientifique et universitaire, partout en Europe, y compris en dehors des régions avec lesquelles elle a signé des accords de coopération.

Enfin, dans le contexte de ces accords de coopération, des Ceser ont également engagé des coopérations bilatérales ou multilatérales permettant ainsi de partager des informations, de découvrir et d'analyser les écosystèmes régionaux, en vue de produire des études sur des sujets de préoccupation commune entre les régions concernées.

C'est ainsi, par exemple, que le Ceser Aquitaine a engagé, depuis une dizaine d'années, une coopération bilatérale avec le Conseil économique et social de la communauté autonome du pays basque espagnol (CES CAPB). Dans ce contexte, les deux CES ont engagé une étude commune sur les « *possibilités de coopération en matière d'innovation et de transferts de technologies* ».

De même, deux exemples de coopérations multilatérales sont celles du RTA et du CES de la Grande Région. Comme indiqué précédemment, dans le contexte de la Commission de l'Arc Atlantique (CAA), a été créé le Réseau Transnational Atlantique (RTA), plate-forme de coopérations de la société civile dans l'Espace Atlantique ouverte aux Ceser de l'Espace atlantique européen qui compte douze membres, issus de trois Etats de l'Union (cinq Ceser français, six CES espagnols et le Forum portugais "Oceano").

Enfin, "La Grande Région" est le seul espace de coopération transfrontalière d'Europe (Luxembourg, Länder allemands de Rhénanie-Palatinat et de Sarre, Région belge de Wallonie et Région Grand Est) à disposer d'un comité économique et social transfrontalier. Constitué le 4 février 1997, le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) a pour mission de traiter sous forme d'avis ou de résolutions les problèmes inhérents au développement économique, social et culturel et à l'aménagement du territoire de la Grande Région.

3.1.2 Accords de partenariat d'acteurs franciliens et leur évolution

Peu d'acteurs régionaux développent des coopérations avec des acteurs d'autres régions européennes par le biais d'accords bilatéraux. Les exceptions notables concernent les chambres de métiers et d'artisanat (CMA) et certains Départements franciliens.

Dans le cadre de sa collaboration avec le Land de Saxe, la CRMA (Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat) Ile-de-France, mène un travail de lobbying au niveau européen, afin de faire reconnaître l'artisanat et les qualifications professionnelles et de permettre de développer des échanges d'apprentis français et allemands.

De même, dans le cadre du jumelage qui les unit, la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) de Paris et la Chambre de métiers de Berlin ont développé depuis cinq ans un partenariat opérationnel en faveur des métiers de la création et du design. Cette coopération se concrétise par l'organisation d'une exposition annuelle (alternativement dans chacune des deux capitales), destinée à promouvoir les savoir-faire artisanaux, de créer des échanges et des synergies entre créateurs parisiens et berlinois et d'engager à leur profit une stratégie de développement à l'export.

La CMA (Chambre de métiers et de l'artisanat) du Val d'Oise a développé depuis dix ans un partenariat avec la CMA de Trèves dont l'un des objectifs est de développer des échanges d'apprentis de chaque CFA concerné. Ces échanges revêtent de nombreux intérêts pour les apprentis, tels que le partage de savoir-faire européens, une ouverture d'esprit consolidée, une incitation à la mobilité (y compris professionnelle à terme) et le développement de l'autonomie. Pour les artisans, ces échanges ouvrent de nouveaux marchés à l'export (vente) mais aussi à l'import (savoir acheter).

Par ailleurs, d'autres Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales mènent également des actions de coopération avec des partenaires européens :

- la CMA du Val-de-Marne avec la CMA de Dresde (Allemagne), par des échanges d'apprentis et d'entrepreneurs,
- la CMA de l'Essonne avec la CMA de Leipzig (Allemagne),
- la CMA des Yvelines avec Nuremberg (Allemagne).

La plupart des Départements franciliens n'ont pas signé d'accords de coopération avec des collectivités d'autres Etats européens, les collectivités avec lesquelles ils sont généralement en partenariat étant situées hors d'Europe. Même le Département de Seine-Saint-Denis, qui avait historiquement développé un partenariat important avec le Département de Setúbal, au Portugal, n'a plus d'accords de coopération avec d'autres collectivités en Europe.

Cependant, la Ville de Paris a développé un projet de coopération plus spécifique avec la Ville de Bucarest (projet de rénovation urbaine dans le quartier Ferentari).

Une autre exception intéressante est celle du Département du Val d'Oise qui a cherché à développer des relations privilégiés avec d'autres collectivités européennes, dans un double objectif de s'inscrire dans des réseaux de collectivités européennes et de bénéficier d'échanges de bonnes pratiques et de savoir-faire entre les élus et les services des collectivités, en lien avec les compétences du Département.

Cette démarche a conduit ce Département à participer à la fin des années 1990 et tout au long des années 2000), à un partenariat multilatéral de collectivités territoriales européennes ayant des caractéristiques institutionnelles, économiques et culturelles similaires, au sein du réseau "4x4 Euro-Regio", lancé à l'initiative du Comté de Surrey (Royaume-Uni) dès 1995 et qui réunissait également la Province d'Utrecht (Pays-Bas) et le Bezirk de Lüneburg (Allemagne).

Les relations ainsi développées, de façon bilatérale ou multilatérale, ont permis la réalisation de projets concrets dans divers domaines ouvrant des possibilités de cofinancements de l'Union européenne (éducation et culture, enseignement supérieur, action sociale, infrastructures routières, développement des entreprises et aménagement, tourisme et environnement, etc.).

3.1.3 Propositions par les acteurs franciliens de liens de partenariat pour la Région

Le développement par la Région Ile-de-France d'accords de partenariat avec d'autres Régions européennes peut être de nature à aider certains acteurs franciliens (organismes associés de la Région, pôles de compétitivité, chambres consulaires et de l'ESS) à développer eux-mêmes des accords de coopération avec des acteurs européens (tels que des agences régionales spécialisées, des clusters ou des organismes consulaires ou de l'ESS) pour faciliter les transferts transnationaux et valoriser notamment l'excellence de la R&D ou de l'artisanat franciliens.

De tels accords peuvent également permettre de trouver des partenaires, de faciliter l'organisation de missions, d'avoir le soutien de ces régions partenaires dans le contexte de l'élaboration de projets européens et bénéficier de territoires d'expérimentation.

Ces accords pourraient ainsi renforcer la visibilité, le poids et l'impact sur le long terme des collaborations initiées par ces acteurs franciliens avec des partenaires d'autres pays européens. Ils pourraient également apporter un levier supplémentaire à l'élaboration de projets européens entre régions partenaires, en synergies avec les stratégies régionales de développement, notamment en ouvrant des sites de présentation des bonnes pratiques régionales et de diffusion de projets.

Cela permettrait aussi de mieux cibler les actions à y intégrer, notamment en termes de participation à des programmes européens de coopération territoriale ou d'action communautaire. Dans ce sens, l'implication de la Région dans des accords de coopération pourrait constituer un levier essentiel pour assurer une réelle réciprocité des actions et l'attractivité du territoire, afin de convaincre et d'accueillir en Ile-de-France des acteurs européens innovants.

Enfin, l'identification de thématiques cibles dans de tels accords de partenariat de la Région avec d'autres Régions européennes, définies à l'appui d'analyses préalables qui associent tous les acteurs franciliens intéressés, serait une valeur ajoutée importante pour valider le potentiel d'interactions entre la Région et les acteurs ainsi sensibilisés et volontaires.

Parmi ceux-ci, il faut retenir les Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) qui seraient intéressés par les perspectives ainsi ouvertes de nature à aider au développement de nouvelles pratiques de l'apprentissage, faciliter des échanges d'apprentis, permettre la mise en place de nouvelles pratiques d'accompagnement des entreprises artisanales et développer de nouveaux marchés... .

A ce propos, l'expérience de la Région Bourgogne-France Comté, dans le contexte de son partenariat avec le Land de Rhénanie-Palatinat, avec la création dès 1991 d'une Maison de Rhénanie-Palatinat à Dijon et en 1994 d'une Maison de Bourgogne à Mayence, est un bon exemple d'approfondissement de liens de partenariat dépassant largement les seules relations institutionnelles entre collectivités territoriales partenaires.

Ce double dispositif permet notamment d'aider de jeunes Allemands à trouver plus facilement des stages en Bourgogne, et à de jeunes Bourguignons à en trouver en Allemagne.

De la même façon, les Rectorats seraient également intéressés par de telles perspectives afin de favoriser des propositions de partenariats aux établissements scolaires (et tout particulièrement à ceux ayant ouvert des sections européennes), de faciliter des projets de mobilités apprenante et d'apporter la possibilité de financements de projets Erasmus+ conjoints.

3.2 Via des réseaux et de multiples partenaires européens ?

Parallèlement, le Ceser a souligné la nécessité d'engager une réflexion sur les réseaux formels ou informels existant au niveau européen, en lien avec les priorités de travail définies par la stratégie européenne de la Région Ile-de-France et la manière dont la Région Ile-de-France souhaite s'investir à Bruxelles, en partenariat étroit avec Ile-de-France Europe.

Le travail en réseau prend tout son sens et son utilité quand une collectivité territoriale fait le choix de s'impliquer dans les activités du réseau, avec la volonté de se positionner sur des projets européens et des stratégies d'influence des processus européens de décision.

La participation à certains réseaux apparaît, de ce fait, encore plus pertinente et intéressante, au regard des ambitions manifestées par le rapport-cadre de juillet 2016.

Mais cela nécessite une prise de conscience que la Région Ile-de-France doit se donner les moyens d'être volontaire et force de proposition pour être en mesure d'influencer les travaux du réseau et les orienter vers ses propres priorités, définies en concertation avec les acteurs franciliens concernés.

Très souvent, c'est aussi par des réseaux européens que les occasions pour le développement de projets communs entre acteurs de différentes régions européennes surgissent.

Chaque projet permet de construire de nouvelles relations et d'avoir accès à plus d'informations sur des occasions potentielles. Il faut souligner que la logique de réseau, tout particulièrement celle des réseaux thématiques, s'est fortement développée au cours des dernières années au niveau européen.

Ces réseaux européens sont de nature à faciliter le travail de leurs membres autour de trois axes, qui peuvent ainsi être identifiés comme critères d'évaluation de l'intérêt des réseaux présentés (mutualisation de l'information, dimension "projet" et capacité d'influence européenne).

C'est ainsi, par exemple que l'ARENE (Agence régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies) a pu développer des coopérations avec des acteurs d'autres régions européennes à travers son appartenance au réseau européen FEDARENE (rassemblant 63 Régions et agences de l'énergie, issus de 20 pays européens), qui apporte un service de veille informative, d'échange d'expériences, de mise en réseau et de lobbying sur les politiques énergétiques et climatiques.

Dans ce cadre de la FEDARENE, L'ARENE souhaite développer ses échanges avec la Généralité de Catalogne (sur le solaire), le Land de Berlin (Land puissant en captation de fonds européens) ou la Région de Wallonie (transposition de la stratégie EE (Efficacité énergétique) et ENR (Energies renouvelables) et approche des collectivités territoriales).

PRE (Paris Region Entreprises) n'a pas de nouveaux projets européens en cours de montage, suite à sa réorganisation et au recentrage de son activité (promotion de l'Ile-de-France à l'international pour attirer les investisseurs et entreprises internationales dans la région capitale). Au titre de l'attractivité, le développement d'un réseau de prescripteurs pour l'orientation d'entreprises étrangères vers l'Ile-de-France pourrait s'appuyer sur des participations de PRE à des projets et des réseaux européens.

De même, les pôles de compétitivité franciliens, tels que CAP DIGITAL, MEDICEN, MOV'EO ont développé des coopérations européennes en étant membre de réseaux européens influents, qui rassemblent des organisations qualifiées. Pour ces pôles, faire partie de tels réseaux est un enjeu stratégique qui leur permet non seulement de rencontrer des partenaires potentiels, mais également d'avoir un accès privilégié à certaines informations, services ou financements.

A titre d'exemple, le pôle de compétitivité MEDICEN a rejoint "EIT HEALTH", début 2017, une des six communautés de l'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT), organe européen indépendant, installé à Budapest, qui renforce la capacité d'innovation de l'Europe. Cette "communauté" de plus de 150 partenaires européens dédiés à la santé a vocation à améliorer la qualité de vie des citoyens européens et la durabilité des systèmes de santé et de sécurité sociale.

Les pôles de compétitivité s'appuient également sur leur réseau européen de clusters, notamment via des accords ou conventions bilatérales ou multilatérales appelées Memorandum Of Understanding ou MOU, pour développer de nouvelles coopérations et mènent un travail de veille et de prospection afin d'identifier les meilleurs partenaires pour ses actions collaboratives ou d'accélération.

Cette implication forte dans des réseaux européens permet aux pôles de compétitivité d'entrer dans un véritable cercle vertueux de développement de coopérations avec des acteurs d'autres régions européennes. Cela leur permet, dans le cadre de projets européens, de créer plus facilement de nouveaux partenariats pour bénéficier d'une meilleure visibilité européenne et ainsi mieux se placer, dans le contexte, par exemple, des appels à projets du programme Horizon 2020, pour d'autres projets.

Plusieurs Départements franciliens, notamment ceux de Seine-Saint Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise, participent à divers réseaux tels que l'AFCCRE (Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe), le CCRE (Conseil des Communes et Régions d'Europe), CUF (Cités Unies France) ou l'ADF (Assemblée des Départements de France) qui les aident à développer des coopérations avec des collectivités territoriales d'autres régions européennes et à accompagner des acteurs de leur territoire dans des collaborations européennes.

Ces réseaux permettent à ces Départements de coopérer avec d'autres collectivités en Europe, dans le but d'échanger et d'améliorer les politiques publiques locales. Le Département du Val-de-Marne est ainsi partenaire d'un projet du programme européen URBACT, intitulé "Villes d'arrivée", avec neuf autres autorités locales et participe au réseau LUDEN (Local Urban Development European Network).

La participation à des réseaux (géographiques et/ou thématiques) est aussi une composante importante d'autres Régions françaises pour développer des coopérations avec d'autres régions européennes.

Dans ce cadre, la Région Bretagne est ainsi tout particulièrement impliquée dans la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, associant 150 régions en Europe et dans les pays tiers proches, au sein de laquelle elle pilote ainsi un groupe de travail sur le climat et sur l'avenir de l'Europe. De même, la Région Auvergne-Rhône-Alpes participe à plusieurs réseaux du type AFCCRE, CCRE ou PURPLE.

Les réseaux européens réseaux, formels et informels, constituent également un outil important, voire central, pour des Régions européennes comme celles de Bruxelles-Capitale, d'Emilie-Romagne ou d'Irlande du Nord pour réaliser des initiatives politiques, élaborer des propositions de projet et prendre des initiatives de lobbying. Dans tous ces cas, les échanges d'informations en amont et la construction de confiance entre les éventuels partenaires est très importante.

Ces exemples permettent de souligner, qu'au-delà des trois axes précités par lesquels des réseaux européens sont de nature à faciliter le travail de leurs membres, d'autres éléments d'appréciation peuvent être de nature à permettre de définir les réseaux européens les mieux adaptés aux intérêts franciliens :

- l'absence d'autres réseaux dans le même secteur thématique ;
- la capacité à mettre en réseau (nombre d'adhérents, couverture géographique, présence de régions partenaires ou potentiellement partenaires des acteurs franciliens pertinents) ;
- la dimension projets (sessions d'information et de formation sur les appels à projets, appui à la participation à des projets européens, capacité à mobiliser ses membres et à monter des consortiums de réponse à des appels à projets) ;
- la capacité d'influence, tels que les liens et interactions avec les institutions de l'UE, notamment via la Commission européenne (organisation d'événements et participation à des groupes d'experts) ou le Parlement européen (dépôt d'amendements), pour peser sur l'élaboration des axes politiques et des programmes européens, avec des prises de position communes et l'élaboration conjointe de réponses à des consultations.

3.3 Avec quels domaines thématiques de coopération ?

Le Ceser s'est interrogé sur la façon de choisir des thématiques de coopération avec d'autres régions européennes, en tenant compte des priorités définies par la Région, qui soient en lien avec les programmes d'action communautaire ou relevant de la coopération territoriale européenne (INTERREG).

Le choix des thématiques peut également varier selon les besoins et les décisions d'implication du Conseil régional, qu'il s'agisse de :

- mutualiser des thématiques portées, en concertation avec d'autres grands acteurs franciliens, dans des accords de partenariat bi/multilatéraux ;
- trouver des alliés dans une démarche de réseau, afin de manifester des positions communes dans le contexte de grands débats européens.

C'est ainsi, par exemple, que l'adoption récente de l'Agenda urbain européen, qui fournit le cadre d'objectifs pour les prochaines décennies, impacte les politiques régionales et nécessiterait une implication plus directe de de la Région Ile-de-France dans les débats et des initiatives au sein de réseaux européens tel que l'ARE (Assemblée des Régions d'Europe).

Dans une telle perspective, divers acteurs franciliens pourraient être également sollicités, tel que l'IAU (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme), en appui à la Région Ile-de-France pour alimenter le contenu de ces débats dans une approche ouverte, voire comparative.

Il est intéressant de noter à ce propos que, pour le Land de Berlin, de telles coopérations avec d'autres régions européennes ont notamment vocation à renforcer les transferts d'informations et de connaissances entre partenaires européens de niveau régional et local, obtenir des financements européens en concertation avec des partenaires européens et accroître la compétitivité du Land en favorisant l'internationalisation des PME.

Par ailleurs, dans le cas de projets européens rendus possibles par des accords de coopération de la Région Grand Est, les thématiques les plus répandues sont l'innovation, recherche/développement ainsi que l'éducation/formation dans le cadre d'Erasmus+. Pour la Région Normandie, les thématiques concernent l'éducation et la jeunesse, l'apprentissage, la mobilité, les échanges économiques, la culture et le développement durable.

Le domaine de la culture est ainsi un de ceux dans lequel le développement de coopérations européennes peut être utilement accompagné comme le souligne deux exemples de structures culturelles tels que le Musée "Mac Val" et la Briqueterie, qui participent notamment au projet "Dancing Museum 2" avec leurs homologues de différents pays européens (programme Europe Créative).

Mais, comme le soulignait le Ceser de Bourgogne, dans son avis du 21 novembre 2012 intitulé *"Les coopérations interrégionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale"* : « les façons de coopérer doivent varier en fonction des objectifs et des secteurs d'intervention. Elles apportent dans tous les cas une vision renouvelée des problématiques et des solutions innovantes. Les limites administratives ne correspondent pas ou plus aux nécessités et aux pratiques du monde de l'économie, de la recherche et de l'innovation, voire aux besoins et attentes des citoyens auxquels doivent répondre les acteurs publics ».

Dans ce contexte de la définition de thématiques ciblées, il est intéressant de citer la démarche de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dont l'objectif des coopérations européennes est d'investir plus fortement et de façon plus ciblée les zones de coopération existantes et de renforcer la présence de la région dans les zones de l'Europe élargie, zones à fort potentiel économique, universitaire et scientifique, afin d'en tirer le meilleur bénéfice pour le territoire régional et ses acteurs.

L'un des leviers d'actions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour développer ses coopérations avec d'autres régions européennes concerne la participation de la Région à des projets ou programmes de mobilité à destination de publics spécifiques (tels que les apprentis).

Par ailleurs, en tenant compte de l'importance du marché intérieur européen (60 % du commerce extérieur régional) pour le développement régional, la réalisation du SRDEII a conduit la Région Auvergne-Rhône-Alpes à définir des "stratégies pays" pour orienter l'action et l'accompagnement des PME-PMI sur ces marchés.

Autre exemple intéressant, la Région Bretagne a donné, comme objectif au développement de ses coopérations avec d'autres régions européennes, la réalisation de projets concrets dans cinq domaines :

- l'économie (porté notamment par son agence Bretagne Commerce International) ;
- l'enseignement supérieur et la recherche (porté par l'Université de Bretagne et ses composantes) ;
- la culture (via des grands festivals tels que les Vieilles Charrues ou le Festival Interceltique de Lorient) ;
- le tourisme (pilote par le Comité Régional du Tourisme) ;
- la mobilité des jeunes (pilote par le COREMOB associant l'Etat et la Région).

Dans ce dernier domaine thématique, la Région Bretagne a précisé donner la priorité aux publics les plus éloignés de la mobilité à l'international, et notamment aux jeunes les plus en difficulté ou aux personnes vivant en milieu rural.

C'est aussi ce que souligne, par exemple, le projet européen de partenariat stratégique "*Bouge et décroche ton job !*", développé en région Hauts-de-France, qui vise à lutter contre le décrochage scolaire avec un développement de coopérations européennes de nature à permettre la mobilité européenne et ainsi à renforcer l'employabilité de ces jeunes. Il s'agit d'un important projet de trois ans qui a nécessité une préparation et un important accompagnement du FRAPPE pour en finaliser l'écriture.

Ce projet européen, cofinancé par le programme européen ERASMUS + (finançant des bourses pour une mobilité, de deux mois à six mois, réalisée avec dix-sept partenaires permettant l'envoi de ces jeunes à l'étranger pour des stages), est porté par un consortium rassemblant la Région des Hauts-de-France, le Rectorat de Lille, la Mission locale du Douaisis et plusieurs partenaires européens, belges (EPTO, Amoreliance), italien (Tempo Libero) et luxembourgeois (4 Motion).

3.4 Quels acteurs franciliens à prendre en compte ?

Les coopérations entre régions européennes, ainsi soutenues financièrement par l'Union européenne, peuvent non seulement valoriser le savoir-faire régional et les initiatives de la Région Ile-de-France auprès de partenaires européens, mais également offrir aux acteurs franciliens une opportunité pour accéder aux bonnes pratiques et aux innovations initiées par d'autres régions européennes.

Le Ceser a interrogé différents types d'acteurs franciliens afin de voir comment conjuguer au mieux l'émergence de coopérations qui soient également utiles aux acteurs franciliens, comme l'a explicité le Conseil régional.

De tous les éléments qui précèdent, le Ceser constate l'utilité de conjuguer au mieux la manière dont la Région Ile-de-France souhaitera développer de nouvelles coopérations avec d'autres régions européennes, avec les attentes d'autres acteurs franciliens qui manifestent le souhait d'être associés et, à tout le moins, pris en compte dans un tel contexte.

Le Ceser a ainsi proposé, dans l'article 7 de son avis n° 2017-03 du 19 janvier 2017, de réfléchir à une meilleure articulation de ces démarches avec la réalité des actions développées sur le territoire, en associant le plus possible les acteurs franciliens pertinents, comme cela a déjà été initié avec des représentants des pôles de compétitivité, dans le cadre du réseau ERRIN (European Regions Research and Innovation Network).

Cela implique tout d'abord que la Région Ile-de-France incite ses organismes associés à collaborer pour répondre à des appels à projets européens en les alertant sur les appels à projets européens en cours, voire en prenant la coordination sur ces appels à projet.

La Région pourrait aussi soutenir la lourde gestion administrative de ces projets européens en se positionnant en tant que porteur des projets via une personne ou équipe dédiée à la gestion de ceux-ci, mutualisée à l'échelle de l'ensemble des organismes associés. Cela lui assurerait en outre une plus grande visibilité européenne internationale sur ses actions et domaines d'intérêt.

Les pôles de compétitivité sont aussi des acteurs incontournables qui développe ou aide leurs membres à développer des coopérations européennes. Dans ce contexte, les coopérations initiées par la Région Ile-de-France sont de nature à apporter une facilitation dans les contacts avec des homologues européens et offrent un suivi de ces coopérations.

Ainsi, par exemple, dans le cadre de la signature de l'accord avec Catalogne, un MOU ("Memorandum of understanding", protocole ou mémorandum d'entente, sous forme d'une convention bilatérale ou multilatérale) entre divers partenaires franciliens et catalans a pu être mis en œuvre.

Les chambres consulaires et de l'ESS, à commencer par les chambres des métiers et de l'artisanat, sont intéressées à développer en lien avec la Région des actions de coopération avec des partenaires européens, dans le droit fil des partenariats bilatéraux qu'elles construisent elles-mêmes.

Enfin, plusieurs Départements et des EPCI seraient intéressés à mieux conjuguer la façon dont la Région et eux-mêmes participent à des programmes européens en partenariat avec d'autres collectivités territoriales européennes.

Ces quelques exemples d'acteurs franciliens susceptibles d'être pris en compte dans le développement de nouvelles coopérations de la Région avec d'autres régions européennes, doivent être rapprochés également de ce qui est pratiqué dans d'autres régions françaises ou européennes.

C'est ainsi que, dans le contexte des coopérations développées par la Région Normandie avec d'autres régions européennes, les acteurs normands impliqués sont des acteurs institutionnels (collectivités locales ou leurs groupements, chambres consulaires, rectorat et autres services de l'Etat, etc.), des acteurs éducatifs et de formation (CFA, établissements scolaires), des agences de développement local, des associations, des PME... .

Par ailleurs, l'Etat est un partenaire de plusieurs Régions telles que celles de Bretagne, Pays de la Loire, Hauts-de-France ou Grand Est, sur les coopérations avec d'autres régions européennes liées aux projets de mobilité européenne, notamment via le COREMOB (Comité Régional de la Mobilité européenne et internationale des jeunes), qui permet de coordonner les initiatives en matière de mobilité de jeunes dans chacune de ces régions.

Enfin, la Région Bretagne privilégie un vrai dialogue et met en place des missions ou des projets européens communs avec les métropoles et les agglomérations bretonnes. C'est le cas aussi des deux Départements bretons qui ont gardé une ambition à l'international (Finistère et Ille-et-Vilaine).

Conclusion

Comme il l'a explicité dès le préambule à ce rapport, le Ceser a souhaité apporter des pistes de réflexion et d'action, enrichies par de multiples exemples de pratiques de coopération européennes, d'acteurs franciliens, français ou européens qui ont bien voulu répondre aux interrogations qui leur étaient adressées.

Les tableaux, recensant les partenaires européens des acteurs franciliens, français et européens qui ont répondu au questionnaire-enquête du Ceser, manifestent une large amplitude de degré et de nature des multiples coopérations envisageables entre régions européennes.

Ces tableaux apportent des éclairages sur les pays européens avec lesquels les échanges apparaissent les plus denses et certainement les plus fructueux pour des acteurs franciliens en recherche de partenaires européens, dans le cadre des programmes européens d'action communautaire ou de coopération territoriale.

C'est ainsi que le premier tableau ci-après, qui recense de nombreux exemples de partenaires européens tels que manifestés par les acteurs franciliens et par d'autres Régions françaises ou européennes, permet d'expliciter des pays européens plus impliqués dans des partenariats, des réseaux voire des projets demandant des partenaires européens, qu'il s'agisse de programmes d'action communautaire ou de coopération territoriale européenne.

C'est ainsi que plusieurs pays européens apparaissent comme des zones de coopération notamment privilégiées par les acteurs franciliens qui ont répondu au Ceser.

De plus, le second tableau synthétise les propositions d'acteurs franciliens concernant des régions européennes, qui les intéressent dans leur problématique propre, et avec lesquelles la Région Ile-de-France pourrait utilement signer un accord de partenariat ou, à tout le moins, développer de nouvelles coopérations.

Les décisions à prendre concernant le développement de nouvelles coopérations avec d'autres régions européennes, et tout particulièrement le choix de nouveaux accords de partenariat avec d'autres régions européennes appartiennent aux seuls élus du Conseil régional.

Par l'ensemble des éléments ainsi présentés dans ce rapport, le Ceser a souhaité éclairer le Conseil régional sur les raisons, motivations et attentes que le développement de telles coopérations avec d'autres régions européennes peuvent impliquer et susciter.

C'est à partir de tous ces éléments que le Ceser a pu élaborer les recommandations qui vont être présentées dans ce second avis, tel qu'annoncé dans la réponse du Président du Ceser à la lettre de saisine de la Présidente du Conseil régional.

**Code couleurs du tableau ci-après,
"Exemples de partenaires d'autres régions européennes" :**

Accords de coopération bi/multilatéraux

Partenaires de réseaux européens

Partenaires de projet (Programmes d'action communautaire)

Partenaires de projet (Programmes de coopération territoriale européenne)

Acteurs franciliens – Exemples de partenaires d'autres régions européennes (liste 1)

	Allemagne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Danemark	Espagne
ARENE	-Agence énergie de Berlin		-Région de Wallonie			
IdF Film commission	CRC : Länder de Berlin & Brandebourg		GREEN SCREEN - Flanders Audiovisual Fund			CRC : Cté auton. de Madrid GREEN SCREEN : Promalaga
IAU	-Berlin -DLR (Bu.d'études)	-Université de Vienne	-Stratec (Bu.d'études)			-Province Ribera Alta
PRE	-Hamburg EEN Partners KARIM -Bayern Innovativ		KARIM -IMPULSE Bruxelles -Imec Flanders Health		-Excellence Cluster	
MEDICEN	-Berlin Partner -BioM -Medical Valley -Berlin et Munich -Stuttgart et Heidelberg		-FlandersBio -BioWin -Lifetech Brussels -Wallonie -Flandres		-Medicon Valley	-Healthech Cluster -Asebio -biocat Cluster -Catalogne et Madrid INDEMAD -TIC BIOMED
MO'VEO	E_Mobility Cluster (Regensburg) - Bayern Innovativ -RWTH (Aix La Chapelle)	-AC Styria -ACVR -AAA				-CEAGA (Vigo) -Université de Madrid
SYSTEMATIC	-Bicc Net, -Cyberforum -Safetrans -Berlin, Karlsruhe et Munich		-DSP Valley -L-Sec		-BrainsBusiness	-Amec -Eurecat -Gaia -Barcelone et Madrid
CRMA	-Land et CRMA de Saxe - CMA Berlin (par CMA Paris) -CMA Trèves (par CMA Val d'Oise) - CMA Leipzig, Dresde, Chemnitz					
Ville de Paris	-Berlin	-Vienne		-Sofia	-Copenhague	-Barcelone -Madrid URBACT "BOOST'INNO" -Barcelone
Département du Val-de-Marne	URBACT "Villes d'arrivée" -Oldenbourg -Université de Dresde		Réseau ENSA "TRIADÉ" -Sint Vincentius	Réseau ENSA		URBACT "Villes d'arrivée" -Roquetas de Mar Réseau ENSA "TRIADÉ" -IAS Valence
Département du Val-d'Oise	4x4 EuroRegio -District de Lüneburg					
Rectorat de Créteil	-Land de Brandebourg					-Cté auton. de Castille-la-Manche
Rectorat de Versailles	-Land de Rhénanie du Nord Westphalie					-Cté auton. de Madrid

Régions françaises et européennes – Exemples de partenaires d'autres régions européennes (liste 1)

	Allemagne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Danemark	Espagne
Région Auvergne-Rhône-Alpes	4 Moteurs pour l'Europe : -Land de Bade-Wurtemberg InREG VA "Espace alpin"	InREG VA "Espace alpin" -Land de Salzbourg			- Grand Copenhague	4 Moteurs pour l'Europe : -Cté auton. de Catalogne
Région Bourgogne - Franche Comté	-Land de Rhénanie-Palatinat InREG VA "Espace alpin"					
Région Centre de Loire	-Land de Saxe-Anhalt					
Collectivité Territoriale de Corse		-Land de Basse Autriche				- Cté auton. des Baléares
Région Grand Est	La Grande Région : -Land de Rhénanie-Palatinat -Land de Sarre	-Land de Haute Autriche	La Grande Région : -Région Wallonne			
Région Hauts de France	-Land de Thuringe -Land de Rhénanie du Nord Westphalie InREG VB "Europe du NO"		-Région Flamande -Région Wallonne InREG VB "Europe NO" - GECT avec la Province de Flandre occidentale			Com. Arc Atlantique
Région Normandie	-Länder allemands					Com. Arc Atlantique
Région Nouvelle Aquitaine						-Cté auton. du Pays Basque Com. Arc Atlantique
Région Pays de la Loire	-Land de Schleswig-Holstein					-Cté auton. de Galice Com. Arc Atlantique
Land de Berlin			-Région Bruxelles-Capitale			-Cté auton. de Madrid
Région Emilie-Romagne	-Land de Hesse					
Union des Provinces de la République d'Irlande						Com. Arc Atlantique

Acteurs franciliens – Exemples de partenaires d'autres régions européennes (liste 2)

	Finlande	Grèce	Irlande	Italie	Lettonie	Norvège	Pays Bas	Pologne
ARENE								
IdF Film commission								GREEN SCREEN -ARD Basses-Carpates
IAU	-Université d'Helsinki			-Université de Bologne -Ecole polytech.Turin -Région Emilie-Romagne			-Arnheim -Significance (Bu. d'études)	
PRE			KARIM -Univ.college Dublin				KARIM -Université de technologie de Delft	
MEDICEN	INDEMAND -Région d'Oulu		-Entreprise Ireland			-Oslo Medtech -Cancer Cluster	-IQH Holland -OOSTNV Health Valley BONE -Université de Maastricht	
MO'VEO				-ISMB -Polito (Turin) -Torino wireless			-HTAS, -Automotive NL	
SYSTEMATIC	- DIGILE		-IT@Cork -Westbic	-Cluster SCC Lombardia - Foundation Br. Kessler		-Oslo Medtech	-Eindhoven	
CRMA								-CMA Wroclaw, Gostyn et Pznan
Ville de Paris		-Athènes		-Rome URBACT " BOOST'INNO " -Milan et Turin			-Amsterdam	-Varsovie URBACT " BOOST'INNO " -Gdansk, Wroclaw
Département du Val-de-Marne	URBACT " Villes d'arrivée " -Vantaa	URBACT " Villes d'arrivée " -Thessalonique -Patras Réseau ENSA		URBACT " Villes d'arrivée " -Messina Réseau ENSA "TRIADÉ" -Région Vénétie	URBACT " Villes d'arrivée " -Riga Réseau ENSA		Réseau ENSA "TRIADÉ" -Rotterdam	
Département du Val-d'Oise							4x4 EuroRegio : -Province d'Utrecht Réseau ARC -Province Noord Holland	

Régions françaises et européennes – Exemples de partenaires d'autres régions européennes (liste 2)

	Finlande	Grèce	Irlande	Italie	Lettonie	Norvège	Pays Bas	Pologne
Région Auvergne – Rhône-Alpes				-Région du Val d'Aoste -Région du Piémont -Région de Ligurie 4 Moteurs pour l'Europe : -Région de Lombardie InREG VA "Espace alpin"				-Voïvodie de Malopolska <i>(Petite Pologne)</i>
Région Bourgogne – Franche Comté				InREG VA "Espace alpin"				-Voïvodie d'Opole
Région Bretagne								-Voïvodie de Wiekopolska <i>(Petite Pologne)</i>
Région Centre de Loire								-Voïvodie de Malopolska
Collectivité Territoriale de Corse				-Région Sardaigne				
Région Grand Est								-Voïvodie de Lublin
Région Hauts de France							- Province de Gelderland InREG VB "Europe NO"	-Voïvodie de Silésie
Région Normandie			-Comté du Wexford	-Région Toscane - Région Sicile		-Comté du Hordaland		
Land de Berlin								-Varsovie
Land de Brandebourg								-Régions polonaises
Région Emilie-Romagne								- Voïvodie de Wielkopolska

Acteurs franciliens – Exemples de partenaires d'autres régions européennes (liste 3)

	Portugal	Rép.Tchèque	Roumanie	Royaume-Uni	Slovaquie	Slovénie	Suisse	Suède
IdF Film commission			GREEN SCREEN -ARD Bucarest-Ilfov	GREEN SCREEN -Film London	GREEN SCREEN -ARD Senec-Pezinok			GREEN SCREEN -Ystad
IAU				-Uni.College London -Transport for London -Nottingham				
PRE				KARIM -Lancaster University -RTC North UK				
MEDICEN				-Invest in Scotland -Regmed center -One Nucleus -CBN &-UKTI/ -Catapults -Londres, Oxford et Cambridge			-Swiss Business Hub -Innovaud Biopole Medtech cluster	-Invest in Skåne -Medeon -Uppsala Bio -Région de Malmö -Stockholm
MO'VEO			-Auto Muntenia (Bucarest)	-NEAA (Sunderland)	-AKS			-Safer -lindholmen Science Park (Gotheborg) -Media evolution South Sweden
SYSTEMATIC				-Digital Catapult -Belfast		-IT technology network		-Kista
CRMA		-CMA d'Usti						
Ville de Paris	-Lisbonne URBACT "BOOST'INNO" -Braga	-Prague	-Bucarest Ferentari) URBACT "BOOST'INNO" -Baia Mare	-Londres			-Genève	URBACT "BOOST'INNO" -Comté de Skåne
Département du Val-de-Marne	URBACT "Villes d'arrivée" -Amadora							Réseau ENSA "TRIADÉ" -Eskilstuina -Karlstads
Département du Val-d'Oise				4x4 EuroRegio -Comté de Surrey Réseau ARC -Comté West Sussex				
Rectorat de Créteil				-Grand Londres				
Rectorat de Versailles				-Grand Londres -Ecosse				

Régions françaises – Exemples de partenaires d'autres régions européennes (liste 3)

	Portugal	Rép. Tchèque	Roumanie	Royaume-Uni	Slovaquie	Slovénie	Suisse	Suède
Région Auvergne Rhône-Alpes						-Province alpine	-Canton de Genève -Canton de Vaud -Canton de Valais InREG VA "Espace alpin"	-Région de Skåne
Région Bourgogne -France Comté		-Région de Bohême centrale					InREG VA "Espace alpin"	
Région Bretagne	Com. Arc Atlantique			-Pays de Galles Com. Arc Atlantique				
Région Centre de Loire		- Région de Pardubice						
Collectivité Territoriale de Corse				-Ecosse				-Suède
Région Grand Est		-Région de Moravie-Silésie					-Canton Fribourg	-Comté de Västerbotten -Comté de Norrbotten
Région Hauts de France	Com. Arc Atlantique			-Comté du Kent Com. Arc Atlantique	-Région de Trenčín			
Région Normandie	Com. Arc Atlantique			-Comtés britanniques Com. Arc Atlantique				
Région Nouvelle Aquitaine	Com. Arc Atlantique			Com. Arc Atlantique				
Région Pays de la Loire	Com. Arc Atlantique			-Comté du Somerset Com. Arc Atlantique				-Région de Scanie
Land de Berlin		-Prague		-Londres				
Union des Provinces de la République d'Irlande	Com. Arc Atlantique			Com. Arc Atlantique				

Rappel du code couleurs :

Accords de coopération bi/multilatéraux

Partenaires de réseaux européens

Partenaires de projet (Programmes d'action communautaire)

Partenaires de projet (Programmes de coopération territoriale européenne)

**Propositions des acteurs franciliens concernant les régions européennes
avec lesquelles la Région Ile-de-France pourrait signer un accord de coopération (liste 1)**

	Allemagne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie	Danemark	Espagne	Estonie
ARENE	-Berlin		-Wallonie				-Catalogne	
PRE	-Bavière (Munich) -Hesse (Francfort) -Berlin							
IAU	-Berlin -Stuttgart	-Vienne		-Sofia			-Madrid -Barcelone	
CAP DIGITAL	-Berlin							
MEDICEN	-Berlin -Brandebourg		-Wallonie			-Copenhague		
MO'VEO	-Bade-Wurtemberg -Rhénanie du Nord Westphalie -Bavière						-Pays Basque	
SYSTEMATIC	-Bavière (Munich) -Bade-Wurtemberg -Berlin							-Estonie
CRMA	-Saxe							
Rectorat de-Créteil	-Brandebourg -Hesse						-Madrid	
Rectorat de Versailles				-Bulgarie	-Croatie	-Danemark		

**Propositions des acteurs franciliens concernant les régions européennes
avec lesquelles la Région Ile-de-France pourrait signer un accord de coopération (liste 2)**

	Finlande	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie	Norvège
ARENE								
PRE				-Leinster (Dublin)	-Lombardie			
IAU	-Helsinki	-Athènes			-Milan -Rome			-Oslo
CAP DIGITAL				-Dublin				
MEDICEN								
MO'VEO					-Piémont			
SYSTEMATIC					-Trentin -Lombardie	-Lettonie	-Lituanie	
CRMA								
Rectorat de Créteil		-Athènes			-Rome			
Rectorat de Versailles		-Grèce	-Hongrie					

**Propositions des acteurs franciliens concernant les régions européennes
avec lesquelles la Région Ile-de-France pourrait signer utilement un accord de coopération (liste 3)**

	Pays Bas	Pologne	Roumanie	Royaume-Uni	Slovénie	Suisse	Suède	Turquie
ARENE								
IAU	-Amsterdam	-Varsovie	-Bucarest	-Londres			-Stockholm	
PRE								
CAP DIGITAL	-Amsterdam			-Londres			-Stockholm	
MEDICEN	-Province de Hollande méridionale -Région de Den Haag / Leiden					-Suisse	-Scanie (Malmö)	
MO'VEO	-Brabant-Septentrional			-Londres			-Gothie occidentale (Göteborg)	
SYSTEMATIC					-Slovénie			
CRMA								
Rectorat de Créteil		-Mazovie (Varsovie)						
Rectorat de Versailles			-Roumanie		-Slovénie		-Suède	-Istanbul

Remerciements

Le rapporteur, M. Eric FORTI, adresse ses très sincères remerciements à tous celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport et, tout particulièrement, aux membres de la commission de l'Action européenne et internationale du Ceser, à son président, M. Bernard LACHAUX et à son chargé de mission, M. Philippe TROLLIET, Conseiller du Président du Ceser pour les affaires européennes.

Il tient également à remercier très chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont permis de nourrir cette réflexion. C'est ainsi que la commission de l'Action européenne et internationale du Ceser a organisé plusieurs séances d'audition au cours desquelles les personnes suivantes ont bien voulu accepter de lui apporter les informations et prendre part à ses réflexions :

- Mme Laure ANTONIOTTI, chargée de mission – Ile-de-France Europe
- M. Pierre BARRY, directeur de la Recherche et de l'enseignement supérieur – Pôle Transfert, enseignement supérieur et orientation en réseaux de la Région d'Ile-de-France
- M. Gilles BONNET, délégué territorial – Pôle Développement économique, emploi et formation de la Région Ile-de-France (antérieurement : chargé de mission au service des partenariats européens et internationaux de la Région-Ile-de-France)
- Mme Hélène D'ALANCON, chargée de mission pour les Actions européennes – Direction des Affaires européennes du Pôle AECIT de la Région-Ile-de-France
- Mme Isabelle DE SUTTER, responsable Europe – Pôle de compétitivité SYSTEMATIC Paris Région
- Mme Catherine GUERIN, cheffe du service des Affaires européennes – Département du Val-de-Marne
- Mme Sophie LE GRAND, chargée de mission – Plateforme cofinancements du service des Partenariats et des affaires transversales de la Ville de Paris
- M. Thierry LOUVET, directeur Europe et international – Pôle de compétitivité SYSTEMATIC Paris Région
- Mme Alexandra JARDIN, cheffe du service des Partenariats et affaires transverses – Ville de Paris
- Mme Régine LEDUC, directrice des Affaires européennes – Pôle Affaires européennes, coopération internationale et tourisme de la Région Ile-de-France
- Mme Claudie MARTENS, directrice des Politiques éducatives et de l'équipement pédagogique – Pôle Lycées de la Région Ile-de-France
- Mme Mathilde PETIT, responsable des projets européens – Pôle de compétitivité MOV'EO
- M. Vincent REY, chargé de mission pour les Actions européennes et Point de contact régional INTERREG – Direction des Affaires européennes du Pôle AECIT de la Région Ile-de-France
- Mme Awa SENE-THIAM, responsable de la Mission Europe et international – Direction de d'Attractivité économique et internationale du Département du Val-d'Oise

Par ailleurs, une journée d'information a été organisée le 5 juillet 2017 avec le soutien du Ceser Hauts-de-France et, tout particulièrement de M. Laurent DEGROOTE, son président, de Monsieur Dominique CARPENTIER, Premier Vice-président du Ceser, de M. Gabriel HOLLANDER, Vice-président en charge des relations internationales et président du groupe de travail sur la mobilité internationale et européenne des jeunes, de M. Robert MATRICON, Directeur du Ceser et de M. Romain LORTHOLARY, Directeur adjoint.

Cette journée d'information, consacrée au développement de coopérations avec d'autres régions européennes par la Région Hauts-de-France, a permis de recueillir les éléments d'information apportés par les différents intervenants suivants :

- M. Damien DESCOING, directeur des Relations internationales – Région Hauts-de-France
- Mme Caroline GAUTHIER, chargée de mission (programmes INTERREG de coopération territoriale européenne) – Direction Europe de la Région Hauts-de-France
- Mme Fabienne HUSSON, chargée des projets de mobilité européenne et internationale et du service civique – Mission locale du Douaisis
- Mme Manon RETAUX, chargée de projets européens – Association "Les Rencontres audiovisuelles"
- Mme Amandine SOSSA, chargée de mission (Coopération européenne) – Direction Europe de la Région Hauts-de-France
- Mme Anne WETZEL, directrice Europe – Région Hauts-de-France

Une double journée d'information, organisée à Bruxelles les 23 et 24 novembre 2016, avec le soutien d'Ile-de-France Europe et, tout particulièrement, de sa directrice Mme Françoise CHOTARD, a notamment permis de recueillir des éléments d'information, dans le contexte de ce rapport et avis, apportés par les intervenants suivants :

- M. Jean-Marie AVEZOU, administrateur – Direction générale GROWTH de la Commission européenne
- Mme Jacqueline PACAUD, chef de secteur ERASMUS – Direction générale de l'Education, de la jeunesse, du sport et de la culture (EAC) de la Commission européenne

Enfin, un questionnaire a été envoyé à différents types d'acteurs franciliens, français et européens afin de recueillir de plus amples précisions sur leur façon d'aborder la question des coopérations avec d'autres régions européennes :

Acteurs franciliens

Parmi les organismes associés de la Région Ile-de-France contactés, ont répondu :

- M. Frédéric CHARTIER, secrétaire général – Paris région entreprise (PRE)
- Mme Elisabeth FAGUER, directrice des études – Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France (IAU)
- Mme Marie-Laure FALQUE-MASSET, directrice du pôle Transition énergétique et écologique – Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (ARENE IDF)
- Mme Joanna GALLARDO, administratrice – Ile-de-France Film commission.

Parmi les Pôles de compétitivité contactés, ont répondu :

- Mme Isabelle DE SUTTER, responsable Europe – Pôle de compétitivité SYSTEMATIC Paris Région
- M. Olivier FONTAINE, chargé de mission International – Pôle de compétitivité MEDICEN
- Mme Mathilde PETIT, responsable des projets européens – Pôle de compétitivité MOV'EO
- Mme Manuella PORTIER, coordinatrice des Affaires européennes – Pôle de compétitivité CAP DIGITAL

Parmi les Chambres consulaires contactées, a répondu :

- M. Olivier CHENOU, chargé des financements européens – Chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Ile-de-France (CRMA Ile-de-France)

Parmi les Rectorats contactés, ont répondu :

- M. Laurent BERTAT, délégué académique – Rectorat de l'académie de Créteil
- M. Lazare PAUPERT, délégué académique – Rectorat de l'académie de Versailles

Parmi les Départements contactés, ont répondu :

- Mme Anne-Sophie HOLLSTEIN, conseillère technique auprès de Hermano SANCHES RUIVO, conseiller délégué à l'Europe de la Ville de Paris
- Mme Sophie LE GRAND, chargée de mission – Plateforme cofinancements du service des Partenariats et des affaires transversales de la Ville de Paris
- Mme Cécile MINÉ, chargée du Secteur Europe – Délégation générale aux relations internationales de la Ville de Paris
- M. Nicolas BEUQUE, chef de projet Fond social européen – Département de Seine-et-Marne
- Mme Juliette LIMOUSIN, responsable du Pôle Europe – Département de l'Essonne
- Mme Sophie PRADAYROL, chargée de mission – Direction de l'Emploi du Pôle Attractivité et emploi du Département des Hauts-de-Seine
- M. Mathieu ROUMEGOUS, chef du service Affaires européennes – Département de Seine-Saint-Denis
- M. Thibaud WILLETTE, directeur des Affaires européennes, internationales et de la culture de la paix – Département de Seine-Saint-Denis
- Mme Catherine GUERIN, cheffe du service des Affaires européennes – Direction des Affaires européennes et internationales du Département du Val-de-Marne
- Mme Awa SENE-THIAM, responsable de la Mission Europe et International – Direction de l'Attractivité économique et internationale du Département du Val-d'Oise

Régions françaises et européennes

Parmi les Régions françaises contactées, ont répondu :

- Mme Céline PARIS, responsable du service Europe, Coopérations européennes et mobilité – Direction des Relations internationales de la Région Auvergne – Rhône-Alpes
- Mme Anne-Sophie DOUZA, chargée d'études – Ceser Auvergne – Rhône-Alpes
- M. Frédéric GILLOT, chargé d'études de la commission "finances-Europe" – Ceser Bourgogne-France Comté
- Mme Anne-Marie OLEKSY, directrice Europe et rayonnement international – Région Bourgogne-Franche-Comté
- M. Jacques LE VAGUERESSE, directeur des Affaires européennes et internationales – Région Bretagne
- Mme Monia SANNA, chef de service à la Direction des Affaires européennes et internationales – Collectivité Territoriale de Corse
- M. Alexandre MAJERCSIK, directeur Europe et international – Région Grand Est
- M. Olivier FAVRE, chargé de mission de la commission "Relations européennes, internationales, transfrontalières et interrégionales" – Ceser Grand Est
- Mme Anne WETZEL, directrice Europe – Région Hauts-de-France
- M. Robert MATRICON, directeur – Ceser Hauts-de-France
- Mme Sabine GUICHET-LEBAILLY, chef du service Action internationale et Programmes européens – Direction des Affaires européennes et des Relations internationales de la Région Normandie
- Mme Estelle VAULTIER, directrice – Ceser Normandie
- M. Wilfried GOUNON, directeur – Ceser Nouvelle Aquitaine
- Mme Marie GRIESMAR, chargée de la mission commission "Coopérations-Europe" – Ceser Nouvelle Aquitaine
- M. Stéphane LABONNE, directeur des politiques européennes et de la contractualisation - Région Pays de la Loire

Parmi les collectivités territoriales européennes de niveau régional contactées, ont répondu :

- Mme Sonja HAERTEL, chargée de mission – Bureau de représentation du Land de Berlin auprès de l'Union européenne
- M. Reiner KNEIFEL-HAVERKAMP, directeur des Relations extérieures et de la coordination des fonds européens – Ministère des Affaires européennes du Land de Brandebourg
- M. Geert DE ROEP, attaché - Direction des Relations extérieures du Ministère de la Région Bruxelles-Capitale
- Mme Aki ISHIWA, chargée de mission – Bureau de représentation de la Région Emilie-Romagne auprès de l'Union européenne
- Mme Farha BRAHMI, directrice – Bureau de représentation de l'Irlande du Nord auprès de l'Union européenne
- M. Per SPOLANDER, directeur – Bureau de représentation de Stockholm auprès de l'Union européenne
- M. Ronan GINGLES, chargé de mission – Bureau de représentation de l'Union des Provinces de la République d'Irlande auprès de l'Union européenne

NB : Les intervenants mentionnés sont cités avec les fonctions qu'ils occupaient lors de leur audition devant la commission ou au moment de leurs échanges avec le rapporteur.

Glossaire

AFCCRE : Association française du conseil des communes et régions d'Europe

AIMA : Aide à la maturation de projets innovants

ARE : Assemblée des régions d'Europe

CAA : Commission arc atlantique

CCRE : Conseil des communes et régions d'Europe

CMA : Chambre de métiers et d'artisanat

COREMOB : Comité régional de la mobilité européenne et internationale des jeunes

COSME : Programme d'action communautaire pour les PME et le tourisme

CRMA : Chambre régionale des métiers et de l'artisanat

CRPM : Conférence des régions périphériques maritimes

CTE : Coopération territoriale européenne

CUF : Cités unies France

DACT : Dispositif d'amorçage à la coopération transnationale

DGE : Direction générale des entreprises

EaSI : Programme d'action communautaire (Emploi et l'innovation sociale)

EASME : Agence exécutive pour les PME

EEN : Réseau européen de recherche d'entreprises d'autres régions européennes

ERAEI : Enseignant référent à l'action européenne et internationale

ERASMUS + : Programme d'action communautaire (Education, formation et jeunesse)

FRAPPE : Fonds régional d'appui aux porteurs de projets européens (Région Hauts-de-France)

LIFE : Programme d'action communautaire (Environnement et changement climatique)

MIE : Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (Programme d'action communautaire pour l'énergie, les transports et les télécommunications)

RTA : Réseau transnational atlantique

SEAE : Service européen pour l'action extérieure

Annexes

- **Annexe 1** : lettre de saisine de la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France et lettre de réponse du Président du Ceser d'Ile-de-France
- **Annexe 2** : coopérations de la Région Ile-de-France avec d'autres régions européennes
- **Annexe 3** : présentation des principaux programmes d'action communautaire
- **Annexe 4** : présentation des principaux réseaux européens formels et informels

Annexe 1



Conseil régional

Paris, le

- 9 NOV. 2016

La présidente

Réf. : UAIE/SA/JP/n°176 D16- 2229

Monsieur Jean-Louis GIRODOT
Président
Conseil économique, social et
environnemental régional Ile-de-France
29 rue Barbet-de-Jouy
75007 Paris

Monsieur le Président, *Au Jean Louis,*

Suite à l'adoption du rapport CR 129-16 voté le 8 juillet 2016 définissant : « Une nouvelle stratégie européenne pour la première région d'Europe », je souhaite mettre l'accent sur l'établissement de nouvelles coopérations avec des régions capitales ou des métropoles européennes qui présentent des similitudes sur des thématiques telles que la compétitivité et le développement équilibré des territoires, les transports, le logement, la qualité environnementale, la formation et l'apprentissage, l'insertion sociale, etc.

Conformément aux orientations de cette nouvelle stratégie, le Conseil Régional a, lors de sa session des 22 et 23 septembre, adopté l'accord de coopération avec la Généralité de Catalogne. A l'instar de ce partenariat avec une capitale européenne d'envergure, je souhaite que la Région puisse enrichir ses relations avec d'autres régions européennes de cette dimension.

J'ai la conviction que ce type d'engagement nous permettra également de défendre et faire avancer des positions communes au niveau des décideurs européens sur des sujets prioritaires tels que l'avenir de la politique de cohésion.

Ainsi, j'ai l'honneur de solliciter votre expertise afin de procéder à une analyse des régions européennes présentant des opportunités intéressantes d'échange d'expériences pour l'Ile-de-France. Votre étude pourrait prendre la forme d'un avis qui pourrait faire l'objet d'une présentation aux membres de la Commission Affaires européennes au cours du premier trimestre de l'année 2017.

Je vous remercie par avance de votre contribution et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Arrière

Valérie PECRESSE

Conseil régional
33, rue Barbet-de-Jouy - 75359 Paris - cedex 07 SP
Tél. : 01 53 85 53 85 - Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



D16.621

Paris, le 20 DEC. 2016

Madame Valérie PECRESSE
Présidente
Conseil régional
33, rue Barbet de Jouy
75007 Paris

Le président

Madame la Présidente, *chère Valérie,*

Vous avez saisi notre assemblée d'une demande d'avis afin de procéder à une analyse des régions européennes présentant des opportunités intéressantes d'échanges d'expériences pour l'Île-de-France.

Il s'agirait de voir comment mettre l'accent sur l'établissement de nouvelles coopérations avec des régions capitales ou des métropoles européennes qui présentent des similitudes sur diverses thématiques d'intérêt régional.

Le rapport-cadre sur la politique européenne de la Région, adopté le 8 juillet 2016, a manifesté la volonté du Conseil régional de développer des coopérations avec des régions ou métropoles européennes avec lesquelles les Franciliens entretiennent des liens forts. Il a également souligné que les partenariats européens ainsi tissés devront contribuer à l'émergence de projets collaboratifs, favoriser les synergies entre les acteurs franciliens et européens les plus structurants pour le territoire et entrer dans le champ des compétences régionales en permettant à la Région Île-de-France de bénéficier directement du retour d'expérience de ses partenaires.

De plus, la mobilisation des programmes d'action communautaire et les programmes interrégionaux INTERREG y avait été explicitée afin de soutenir les projets et collaborations concrètes entre l'Île-de-France et nos partenaires européens. Enfin, ce rapport-cadre a demandé une recherche systématique de cohérence entre le développement d'axes de coopérations européens et les orientations de l'Exécutif, notamment par une animation interne des directions et un portage transversal de ces questions.

Tous ces éléments nous incitent à penser qu'une réflexion sur le périmètre de ce que doit recouvrir votre demande d'avis est nécessaire. Aussi, nous vous proposons que notre commission Action européenne et internationale travaille tout d'abord à la rédaction d'un avis d'étape, avant de vous faire des recommandations définitives sur les coopérations à développer avec d'autres régions européennes.

Ce premier avis vous sera adressé après sa présentation devant notre assemblée plénière, le 19 janvier 2017. Notre rapporteur sera ensuite en mesure de présenter cet avis, d'une part, devant la commission Affaires européennes comme vous l'avez souhaité dans votre courrier du 9 novembre dernier et, d'autre part, en séance du Conseil régional.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Amitiés,


Jean-Louis GIRODOT

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE
33, rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél : 01 53 85 66 25 • www.ceser-iledefrance.fr

Annexe 2

Les partenariats de la Région Ile-de-France avec des collectivités territoriales européennes

(Document de l'Unité AIE de la Région Ile-de-France - avril 2017)

LAND DE BRANDEBOURG - VOÏVODIE DE MAZOVIE

Mazovie : des échanges informels demeurent avec la Mazovie

Brandebourg : Aucun contact en cours

Accords de coopération : coopération bilatérale avec la Région de Mazovie en 2000 (comité mixte en juin 2000 renforçant les liens existant depuis dix ans entre les deux régions) et avec le Land de Brandebourg en 2003 puis accord de coopération trilatérale à partir de septembre 2003, renouvelé sous forme d'une déclaration commune en 2006.

Origine du partenariat : dans le contexte historique commun de l'Europe, une volonté politique de coopérer avec des régions ayant appartenu à l'Europe Centrale et orientale et en 2006, lors de la déclaration commune, de renforcer cette coopération interrégionale entre les Voïvodies polonaises, les Régions françaises et les Länder allemands.

Domaine général/thème de compétence partagée : gestion régionale et développement de la démocratie locale, aménagement du territoire, transports, innovation, économie, formation professionnelle et emploi, échange de jeunes et soutien à la coopération entre établissements, égalité des chances, protection de l'environnement et la culture, tourisme, sport, santé.

Projets en commun réalisés :

9 décembre 2014 : accueil d'une délégation berlinoise de l'Agence EMO, agence de la mobilité électrique, afin de leur présenter les politiques régionales en matière de mobilité durable et plus particulièrement électrique.

En 2014, la Région Ile-de-France a célébré le 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Amitié Franco-Allemande en finançant la reconversion d'anciennes cabines téléphoniques en espace de lecture urbain et en amenant les formations professionnelles des lycées franciliens vers plus de mobilité ; le but de ce projet « Bücherbox » était de favoriser les apprentissages croisés en Europe, et plus particulièrement avec l'Allemagne. Ce projet, mené avec la Maison de l'Europe des Yvelines et cofinancé par la Commission européenne, impliquait la promotion du développement durable, alliant entrepreneuriat et apprentissage et visant l'éducation civique du grand public d'Ile-de-France, lecteur et passant, désireux d'en apprendre davantage sur l'Amitié Franco-Allemande.

En octobre 2013, la direction Europe a participé à la conférence « l'Europe Commune – le rôle des Régions » organisée par la région de Mazovie sur le rôle des régions et collectivités territoriales dans la construction européenne et, dans ce cadre, favoriser les échanges d'expériences et les créations de liens entre collectivités notamment, entre autres, dans le domaine de la coopération économique et culturelle.

En septembre 2012, la direction Europe et La Mipes ont participé, dans le cadre de la coopération entre la Mazovie et l'Ile-de-France aux rencontres et échanges d'expériences dans le domaine des politiques sociales organisés par les Observatoire régionaux d'intégration sociale et le centre régional de politique sociale de voïvodie de Mazovie.

Collaboration aux Entretiens Economiques Européens organisés par Confrontations Europe les 9 et 10 décembre 2010 et en ce qui concerne le Brandebourg (les contacts ont repris à l'occasion d'une rencontre organisée en marge de la Foire de Hanovre entre Monsieur PLANCHOU et son homologue).

Echange de fonctionnaires : venue en stage dans les services de l'UAIE, en septembre 2010, de la responsable des relations avec la France au sein de l'administration de la Région de Mazovie.

En 2009, la Région a accueilli plusieurs délégations d'experts polonais dans des domaines divers : innovation, traitement des déchets, éducation spécialisée.

Séminaire « Aeropolis » à Genshagen (près de Berlin, octobre 2008) sur la place des aéroports dans les métropoles, les apports d'expériences de l'Ile-de-France dans ce domaine et ses répercussions (environnement économique, politiques de l'emploi et de la formation, planification et gestion urbaine).

Forum et parlement des jeunes franco-germano-polonais à Potsdam en janvier 2008.

Plusieurs participations au festival franco-germano-polonais, «Genshagen en fête» de la Fondation Genshagen notamment en juillet 2007 (parrainage de la venue d'artistes franciliens) et juillet 2008 : rencontres artistiques et diverses activités présentant les trois régions : Berlin-Brandebourg, Mazovie et Ile-de-France.

La Commission du Film d'Ile-de-France entretient des liens étroits avec son homologue de Berlin Brandebourg.

Réseaux communs :

Plateforme européenne des régions périurbaines PURPLE

Réseau des régions et villes capitales (via IdFE)

Mazovie - Cities for cohesion (via IdFE)

Capital Regions for cinéma

Retombées sur le territoire : sensibilisation à la citoyenneté européenne et ouverture culturelle chez les jeunes, enrichissement dans leur parcours professionnel ; renforcement de l'ouverture à l'Europe au sein de la communauté éducative.

Partenaires locaux : Chancellerie, Fondation Genshagen, OFAJ (Office Franco-Allemand pour la jeunesse), Ministère de la culture du Brandebourg.

Partenaires franciliens : Maisons de l'Europe de Paris et des Yvelines, IAURIF.

MUNICIPALITE DE BUDAPEST

Aucun contact en cours

Accords de coopération : signé en décembre 1994 et premier comité mixte à Paris en mai 2002.

Origine du partenariat : volonté politique de renforcer les relations et la coopération dans la perspective d'une adhésion prochaine de la Hongrie à l'Union européenne et dans le contexte des réformes engagées par ce pays pour se préparer à cette échéance.

Domaine général/thème de compétence partagée : coopération institutionnelle et élargissement (rôle des régions dans la construction européenne, accueil et formation d'élus et de fonctionnaires) développement économique et tourisme, éducation et formation professionnelle, culture, francophonie, enseignement supérieur, transport, aménagement urbain et protection de l'environnement.

Projets en commun réalisés :

Gender4Growth (INTERREG IVC) en 2009-2011, pour lequel le centre d'action sociale de la ville a été partenaire.

Echange des étudiants de niveau Master : attribution chaque année par la Région de cinq bourses à des étudiants originaires des universités de la capitale hongroise.

Soutien au programme ATHENS, université d'été des formations d'ingénieurs européennes, dans lequel se retrouve Paristech et l'Université technique de Budapest.

Commerce (plan de déplacement urbain).

Réseaux communs :

Réseau des régions et villes capitales (via IdFE)

Cities for cohesion (via IdFE)

Retombées sur le territoire : la signature de la déclaration de Venise par les élus le 20 octobre 2009 a permis l'engagement de la Région IDF et des partenaires du projet à développer des « bonnes pratiques » et échanges d'expériences sur l'égalité femmes/hommes, la dimension du genre et la croissance économique.

Partenaires locaux : Centre d'action sociale de la Ville de Budapest.

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Aucun contact en cours

Origine du partenariat : la coopération existe depuis 2002 d'une volonté politique de renforcer les liens entre les deux régions.

Domaine général/thème de compétence partagée : échanges de jeunes, culture, question de genre.

Projets en commun réalisés :

En mai 2015 : organisation avec la COCOF (Commission Communautaire Française de Bruxelles, cellule relations internationales) d'une visite d'étude à Bruxelles de jeunes lycéens élus du Conseil à la vie lycéenne de Créteil et d'un temps d'échange avec des jeunes d'un lycée bruxellois sur la citoyenneté européenne et ses valeurs, les différents systèmes éducatifs... .

Depuis 2012, la Région Bruxelles-Capitale n'a plus de relations directes avec l'administration régionale ; les liens et les activités communes sont développés par l'intermédiaire d'IDFE (organisation de la journée « cirque, inclusion et citoyenneté » en 2013, participation annuelle du CERVIA au festival Eat ! Brussels) au sein de réseaux comme le réseau informel des villes et régions capitales, et lors de participations communes aux manifestations européennes (telles les « Open days ») ou dans le cadre des relations établies entre les agences d'innovation des deux régions.

Organisation des journées de l'Île-de-France depuis 2009.

En mars 2009, le ministre Président de Bruxelles Capitale, Charles PICQUE, a rendu visite lors du salon du Livre au stand de l'Île-de-France.

Cérémonie de remise des prix aux lauréats du concours « Etoiles d'Europe », mai 2008.

Soutien de la région au colloque international organisé par Bruxelles sur la place des femmes dans les métropoles fin 2007.

Réseaux communs :

Réseau des régions et villes capitales (via IdFE)

Métropolis

ARE

Cities for cohesion (via IdFE)

ERRIN

Retombées sur le territoire : ouverture culturelle et européenne des jeunes.

Partenaires locaux : relations extérieures du Ministère de la région de Bruxelles capitale.

LAND DE RHENANIE DU NORD WESTPHALIE

Aucun contact en cours

Origine du partenariat : dans le cadre du salon Pollutec, en novembre 2007, un entretien avec Janine Haddad (ancienne VP International et Europe) et le Dr. Baganz, Secrétaire d'état à l'économie et à l'énergie du Land envisageait une coopération dans le développement économique ; les échanges se sont poursuivis (mai 2008 : visite à la Région et au sein des organismes associés du Dr Baganz, participation en octobre 2008 à l'opération « année de la France en RNW » (accueil d'un milliers de lycéens de RNW à l'occasion de la « Nuit Blanche ») sans avancées significatives dues à des contraintes d'emploi du temps pesant sur les deux parties dans la formalisation du partenariat malgré une avancée concernant le projet de déclaration commune.

Domaine général/thème de compétence partagée : développement économique, politique de la ville, environnement et éco-quartiers, échanges culturels de jeunes, économie de la santé, mode, design.

Projets en commun réalisés :

Visite d'étude des responsables du service économique du Ministère de l'économie de la Rhénanie en 2012, à la Région avec l'UDEV, l'UAD et des organismes associés. Les deux Régions ont coordonné leurs efforts dans le cadre de leurs engagements européens et internationaux dans la lutte contre le changement climatique, l'efficacité énergétique.

Visite d'étude sur la gestion du FEDER et du FSE en juin 2012 auprès des collègues gestionnaires du ministère de l'économie de la Land de RNW.

L'Ile-de-France a participé à la conférence que la NRW a organisée à Bonn, le 3 juillet 2010. Les secteurs de l'administration en charge des affaires économiques des deux Régions ont, par conséquent, des contacts réguliers, se manifestant par des participations communes à des salons et des mises en contact de clusters.

Une délégation des services de la région (UAIE, UDEV, UAD) en avril 2008 s'est rendue à Düsseldorf pour identifier plus précisément un certains nombres de domaines de coopération : questions énergétiques, alternatives, économie de la santé, mode et design, échanges d'expériences possibles entre les agences régionales chargées de l'accueil des investisseurs étrangers et de la promotion à l'extérieur de leurs actions économiques.

Visite à la Région du Docteur BAGANZ, Secrétaire d'Etat à l'économie de NRW.

Retombées sur le territoire : échanges de bonnes pratiques sur les politiques régionales.

Partenaires locaux : service économie du Ministère de l'économie, de l'énergie et de l'industrie et agences régionales de développement économique.

REGION LOMBARDIE

Aucun contact en cours

Origine du partenariat : entre 2009 et 2011, projet dans le cadre du programme européen «Comenius Regio» dans le domaine de la formation professionnelle et poursuite de la coopération entre les deux régions dans le domaine de la formation professionnelle entre 2012 et 2014.

Domaine général/thème de compétence partagée: formation professionnelle dans les métiers de la mode.

Projets en commun réalisés :

COMENIUS Regio « Milan-Paris : le fil de la mode » (juin 2009 - septembre 2011) dont l'objectif principal était de travailler sur une meilleure adéquation des formations professionnelles dans le secteur mode aux besoins des entreprises et du marché ; à partir de l'exemple des métiers de la mode, de répondre aux transformations dans les branches professionnelles et de faciliter l'insertion des jeunes pour les emplois d'aujourd'hui et de demain. Au vu des résultats très encourageants du projet (fin 2011 celui-ci a reçu le prix « Star projet » de la Commission européenne) de l'intérêt et de la volonté des deux régions de poursuivre la collaboration dans le secteur de la formation, des échanges ont eu lieu en 2012-2013 sur les thèmes de la reconnaissance mutuelle des formations, de l'employabilité des diplômés avec un projet de mise en place de stages, de programmes d'accompagnement professionnel croisés et de soutien à l'accès aux marchés de l'emploi des deux régions.

Une étude réalisée en 2013-2014 sur « la formation aux compétences liées à la culture de la fabrication dans les métiers de la mode » recense l'ensemble des compétences inhérentes aux différents métiers de la mode et peut servir de base à un projet de formation reconnue entre les deux régions.

Réseaux communs :

AREFLH : Assemblée des régions européennes fruitière, légumières et horticoles
Ecrein+

Retombées sur le territoire : proposition d'une formation reconnue entre les deux régions dans le secteur des métiers de la mode, développement de la mobilité des jeunes franciliens et meilleur accès à l'emploi.

Partenaires locaux : Région Lombardie, Rectorat de Lombardie, deux autres établissements scolaires.

Partenaires franciliens : Lycée Paul Poiret, Lycée octave Feuillet, Ecole Duperré (Paris).

Annexe 3

LES PRINCIPAUX PROGRAMMES D'ACTION COMMUNAUTAIRE

Les "Programmes d'action communautaire" sont des instruments financiers pluriannuels, définis lors de chaque période de programmation financière. Ceux actuellement en cours couvrent la période 2014-2020 et ont été définis dans le CFP 2014-2020, afin de soutenir la mise en œuvre de quatre des cinq grandes thématiques de la stratégie Europe 2020, la cinquième (la cohésion) étant financée par le biais des FESI.

Ils apportent des financements, directement délivrés par la Commission européenne, aux différents acteurs établis dans les Etats membres, par le biais d'appels à projets (dénommés "appels à propositions"), lancés par la Commission européenne, qui rappellent les objectifs généraux du programme concerné. Ces "appels à propositions" précisent les critères d'éligibilité, le type d'actions cofinancées, le montant du financement alloué, la durée du projet, et, le cas échéant, les thématiques prioritaires.

La sélection des projets de ces Programmes d'action communautaire repose sur trois principes essentiels :

- le financement de l'UE est presque toujours additionnel, ce "co-financement" impliquant la mobilisation nécessaire d'autres financements, publics ou privés,
- le projet doit avoir une dimension transnationale, être réalisé en partenariat avec des collectivités ou organismes d'autres Etats de l'UE trois participants d'au moins trois États membres différents, et justifier une dimension et une "valeur ajoutée" européennes,
- le cofinancement communautaire porte essentiellement sur la réalisation d'un projet, rarement sur le fonctionnement de l'organisation porteuse et sur les investissements matériels.

Les programmes d'action communautaire pour 2014-2020 présentés ci-dessous sont tous accessibles aux collectivités territoriales françaises. En effet, il existe d'autres programmes qui ne sont pas directement mobilisables par les collectivités territoriales françaises.

COMPETITIVITE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

Ce volet vise à promouvoir une politique économique de compétitivité des entreprises dans l'Union européenne afin de favoriser la croissance et l'emploi, la mobilité professionnelle et le progrès social.

Recherche et innovation : Horizon 2020

79,40 milliards d'euros (ouvert aux organismes de recherche, universités, entreprises, pôles de compétitivité/clusters, agences d'innovation, collectivités territoriales).

Ce programme de soutien à la recherche et à l'innovation vise à :

- soutenir l'excellence scientifique dans l'UE (**24,44 milliards d'euros**), pour la recherche fondamentale, la mobilité et la formation des chercheurs, ainsi que pour les infrastructures de recherche,
- renforcer la primauté industrielle de l'UE (**17,02 milliards d'euros**), avec les partenariats public-privé, le soutien aux technologies industrielles clés, un soutien accru aux PME innovantes, via un instrument dédié, et des instruments financiers pour l'accès aux financements à risque,
- apporter des réponses aux défis de société (**29,68 milliards d'euros**) dans divers domaines (santé/vieillesse, énergie, environnement, transports, sécurité, etc.) via un soutien à des projets pluridisciplinaires, couvrant recherche académique et recherche appliquée et mettant l'accent sur des activités liées à l'innovation.

Réseaux (transport, énergie, TIC) : **Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)**

21,93 milliards d'euros (ouvert aux collectivités territoriales, administrations nationales, organismes consulaires, fonds d'investissement).

Ce programme est destiné à améliorer les réseaux européens dans le domaine :

- des transports (**23,2 milliards d'euros**), pour améliorer les connexions transfrontalières, éliminer les goulets d'étranglement et compléter les réseaux,
- de l'énergie (**5,12 milliards d'euros**), pour des projets d'intérêt commun dans le domaine de l'électricité, du gaz et du dioxyde de carbone contribuant le plus à la mise en œuvre des corridors et domaines prioritaires en matière d'infrastructures énergétiques stratégiques,
- des TIC (**1 milliard d'euros**), pour encourager le développement des réseaux à haut débit et les services numériques.

Éducation, formation, jeunesse, sport : **Erasmus+**

14,77 milliards d'euros (ouvert aux établissements d'enseignement supérieur, d'éducation et de formation professionnelle, collectivités territoriales, associations et entreprises).

Ce programme apporte des subventions à des projets visant à encourager la mobilité des jeunes, à améliorer leurs connaissances et aptitudes professionnelles et à soutenir la modernisation des systèmes d'enseignement et de formation.

PME et tourisme : **COSME**

2,29 milliards d'euros (ouvert aux collectivités territoriales, fédérations et syndicats, clusters, agences d'innovation, entreprises, administrations nationales).

Ce programme pour la compétitivité des PME vise à faciliter leur accès au financement en fournissant des garanties de prêts et de capital-risque, à faciliter l'accès à de nouveaux marchés et à améliorer les conditions-cadres pour les entreprises (par exemple en réduisant la charge administrative pesant sur les PME).

Emploi, inclusion sociale, égalité des chances et innovation sociale :

Programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)

919,47 millions d'euros (ouvert aux collectivités territoriales, centres de recherche, fédérations et syndicats, administrations nationales, organismes consulaires, ONG, universités, organisations Internationales).

Ce programme comprend trois volets (deux mobilisables par les collectivités territoriales) :

- PROGRESS (**561 millions d'euros**), programme pour l'emploi et la solidarité sociale, qui finance des projets menés dans les domaines de l'emploi, de l'inclusion sociale et de l'égalité des chances,
- l'instrument de microfinance et entrepreneuriat social (**193 millions d'euros**) qui soutient notamment les entreprises sociales dans leur accès aux financements,
- EURES (**165,6 millions d'euros non accessibles aux collectivités**), portail européen sur la mobilité de l'emploi qui finance des projets de mobilité et fournit des informations sur les offres d'emploi et de formation au sein de l'UE.

CROISSANCE DURABLE ET RESSOURCES NATURELLES

Ce volet vise à promouvoir une politique de croissance durable en matière de gestion des ressources naturelles, tant au niveau de la consommation, que de la production. Il se fonde sur les articles 191 à 193 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Les financements européens sont gérés par l'intermédiaire du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et du Fonds européen pour la pêche (FEP).

Environnement et changement climatique : LIFE

3,4 milliards d'euros (ouvert aux collectivités territoriales, centres de recherche, administrations nationales, organismes consulaires, ONG, PME, Universités, Associations).

Ce programme pour l'environnement et l'action pour le climat comprend deux volets :

- volet "environnement" (**2,59 milliards d'euros**) visant à une meilleure mise en œuvre et à l'intégration des objectifs environnementaux dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la nature et de la biodiversité, de l'efficacité des ressources, de la gouvernance environnementale et de l'information,
- volet "action climatique" (**864,2 millions d'euros**) soutient les efforts de meilleure mise en œuvre et d'intégration dans les politiques des objectifs liés au climat.

Sécurité alimentaire : Programme de sécurité alimentaire

1,89 milliards d'euros (ouvert aux collectivités territoriales, Etats membres, agences de l'UE, organisations internationales, Etats partenaires et leurs institutions décentralisées).

Ce programme comporte un volet "santé animale et végétale" et un volet "sécurité alimentaire" visant à améliorer la santé et la sécurité pour les humains, les animaux et les plantes tout au long de la chaîne alimentaire.

Santé : Santé en faveur de la croissance

449,39 millions d'euros (administrations publiques de la santé, organismes privés, ONG, organisations Internationales).

Ce programme vise à encourager l'innovation dans le domaine de la santé, à réduire les inégalités en matière de santé, à améliorer la durabilité des systèmes de santé et à répondre aux menaces transfrontalières dans ce domaine.

SECURITE ET CITOYENNETE

Ce volet vise à promouvoir les différents aspects de la citoyenneté européenne en termes de liberté, de droits et de devoirs, mais également de sécurité. Il se fonde sur l'article 9 du traité sur l'Union européenne (TUE) et les articles 18 à 25 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Culture, industries créatives, cinéma : Europe créative

1,46 milliards d'euros, dont 818,7 millions d'euros pour le sous-programme MEDIA (ouvert aux acteurs des secteurs culturels et créatifs (tels que les musées ou les festivals, et du secteur des jeux vidéo, associations, entreprises, collectivités territoriales).

Ce programme soutient des projets destinés à préserver et défendre la diversité culturelle et linguistique, tout en renforçant la compétitivité des secteurs de la culture et de la création en Europe. Le sous-programme MEDIA (Mesures pour encourager le développement de l'industrie audiovisuelle) a pour ambition de renforcer la compétitivité de l'industrie audiovisuelle européenne et de favoriser la circulation transnationale de ses œuvres.

Lutte contre les discriminations et les violences, égalité femme/homme : Programme droits et citoyenneté

439,49 millions d'euros (ouvert aux collectivités territoriales, centre de recherche, fédérations et syndicats, associations, administrations publiques, organisations Internationales).

Il s'agit d'un programme d'appui aux droits des citoyens et leur liberté, visant en particulier à faire connaître et assurer l'application des droits de l'enfant, des principes de non-discrimination et l'égalité homme-femme.

Citoyenneté : l'Europe pour les citoyens

185,47 milliards d'euros (ouvert aux comités de jumelage, associations et ONG actives dans le domaine de la citoyenneté, collectivités territoriales, organisations culturelles, de jeunesse, d'enseignement et de recherche).

Ce programme soutient des projets contribuant à la compréhension de l'UE et à encourager la participation civique (sensibilisation à la mémoire, à l'histoire et à l'identité de l'UE, développement de partenariats entre les villes européennes, etc.).

L'EUROPE DANS LE MONDE

Ce volet vise à promouvoir une politique étrangère propre aux instances de l'Union européenne, et notamment de son Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et se fonde sur le chapitre 2 du Traité de Lisbonne de 2009 (Dispositions spécifiques concernant la politique étrangère et de sécurité commune).

Coopération extérieure : Instrument de coopération au développement (ICD)

19,66 milliards d'euros (ouvert aux collectivités territoriales, administrations publiques, ONG, PME, universités, associations). Ce programme permet le financement des activités de coopération au développement de l'UE via des programmes géographiques (Asie, Asie centrale, Moyen-Orient, Amérique latine et Afrique du Sud) et des programmes thématiques (soutenir les organisations de la société civile et les autorités locales, la gestion durable des ressources, etc.).

Coopération extérieure : Instrument européen de voisinage (IEV)

15,43 milliards d'euros (ouvert aux ONG, collectivités territoriales, centres de recherche, fédérations et syndicats, administrations publiques, agences, PME, Universités, associations, organisations Internationales).

Ce programme est destiné à soutenir des actions visant à mettre en œuvre la politique européenne de voisinage pour promouvoir une coopération politique renforcée et une intégration économique progressive entre l'Union et les pays partenaires (mise en œuvre d'accords de partenariat et de coopération, d'accords d'association...).

Coopération extérieure : Instrument d'aide à la pré-adhésion (IAP)

11,69 milliards d'euros (ouvert aux administrations publiques, collectivités territoriales, organisations Internationales).

Il s'agit d'un programme en faveur de pays tiers pour les aider à remplir les critères d'adhésion de Copenhague (politiques, économiques et d'acquis communautaire).

Coopération extérieure : Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)

1,33 milliards d'euros (ouvert aux ONG, PME, universités, associations, organisations de la société civile, organes parlementaires nationaux, régionaux et internationaux).

Ce programme vise à l'amélioration du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que la promotion de la réforme démocratique dans les pays tiers.

Coopération extérieure : Instrument de partenariat (IP)

954,76 millions d'euros (ouvert aux associations, collectivités territoriales, centres de recherche, entreprises, centres de formation, fédérations et syndicats, universités).

Cet instrument financier vise à promouvoir les intérêts de l'UE en soutenant la dimension internationale des politiques internes (ex : compétitivité, recherche-innovation, migration) et en s'attendant aux défis mondiaux majeurs (ex : sécurité énergétique, changements climatiques, environnement).

Annexe 4

LES PRINCIPAUX RESEAUX EUROPEENS FORMELS ET INFORMELS

Réseaux européens dont un organisme associé de la Région Ile-de-France est membre

ERRIN - Réseau des régions européennes pour la recherche et l'innovation

ERRIN (European regions research and innovation network), constitue l'unique réseau européen réunissant des régions européennes autour du thème spécifique de la recherche et de l'innovation, compte plus de 120 membres, en majorité des Régions (parfois des agences régionales pour l'entreprise ou des universités), issus de 24 pays de l'UE et au-delà.

La Région Ile-de-France est membre du réseau et de son CA via Ile-de-France Europe (qui assume la cotisation annuelle de 2 700 €). Cette capacité à mettre en réseau et à trouver des partenaires ou offrir des opportunités de projets et de financements est renforcée par les divers "MoUs" signés avec différents acteurs nationaux, européens et internationaux.

Le réseau est actuellement partenaire de projets européens, dans lesquels il emmène parfois certains de ses membres (domaines de la production avancée, des smart cities, des stratégies régionales d'innovation / S3, de l'innovation responsable, des industries culturelles et créatives). Le réseau fait une veille sur les appels à propositions (H2020, COSME, INTERREG, etc.).

Pour la plupart, les 15 groupes de travail thématiques du réseau ont été définis autour des différentes composantes des programmes Horizon 2020 et COSME, sans oublier la dimension investissement avec la plan Juncker. ERRIN organise régulièrement des bourses aux projets sur des thèmes ciblés, réunissant jusqu'à 80 à 100 participants (acteurs publics et privés) des régions membres.

A noter que la coordination du groupe de travail "innovation et transports" est assurée par Ile-de-France Europe (réunissant une quarantaine de membres) et a vocation à organiser des réunions d'information sur les programmes européens, à faire présenter des projets réussis par des acteurs européens et à organiser des bourses aux projets qui regroupent les acteurs publics et privés.

ERRIN entretient des relations fortes avec les diverses DG de la Commission européenne en charge des politiques de recherche, d'innovation et de la politique régionale et urbaine de l'UE et la plateforme de la S3 à Séville. Celles-ci considèrent le réseau comme un des interlocuteurs incontournables sur ces sujets. ERRIN a ainsi été invité par la Commission à siéger dans une série de groupes d'experts. ERRIN est en contact avec plusieurs parlementaires, notamment ceux qui ont été rapporteurs sur le paquet législatif du programme H2020 et ceux qui, au sein des commissions REGI et ITRE, s'intéressent à la question des synergies entre les fonds. Les contacts sont également très bons avec le Comité des Régions.

À travers ses membres, le réseau entretient des contacts avec les Représentations permanentes, des États membres de l'UE : chaque Présidence de l'UE est invitée à présenter ses priorités en matière de RDI aux membres du réseau. ERRIN sera impliqué et consulté pour l'évaluation à mi-parcours du programme Horizon 2020 et les réflexions sur l'avenir de la politique régionale de l'UE. ERRIN élabore régulièrement des contributions pour les consultations publiques (exemples du débat sur la création d'un Conseil européen de l'innovation, consultation sur la révision à mi-parcours du Livre blanc sur les transports).

NECSTouR - Réseau des régions européennes pour un tourisme durable et compétitif

Le Comité régional du tourisme d'Ile-de-France est membre du réseau NECSTouR depuis 2011 (cotisation annuelle de 2 000 €) et membre du Comité exécutif depuis 2015. La présidence est en est actuellement assurée par la Catalogne.

NECSTouR, seul réseau européen à représenter le secteur du tourisme, rassemble 31 Régions, issues de 11 pays de l'Union européenne (France, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède) ainsi que de Suisse, ainsi qu'une trentaine de représentants du monde académique et des entreprises. Ce réseau dispose de toute une gamme d'outils de communication (site internet, lettre d'information mensuelle, présence sur les réseaux sociaux).

NECSTouR organise régulièrement des sessions d'information sur les appels à projets, le secrétariat permanent, basé à Bruxelles, ayant un rôle de plateforme d'échange entre ses membres. NECSTouR participe également à des séances thématiques dans toute l'UE et à des formations des administrateurs régionaux pour une bonne utilisation des fonds européens dans le domaine du tourisme.

Afin de faciliter la participation à des projets européens, NECSTouR organise pour ses membres des bourses aux projets, suite à la publication des appels à projet du programme des programmes européens COSME et INTERREG, notamment pour le développement d'itinéraires touristiques et d'autres produits thématiques transrégionaux.

NECSTouR met également en contact les partenaires intéressés et recherche des partenaires souhaitables pour des consortiums, en mettant à leur disposition des moyens de communication, de nature à renforcer l'impact et la diffusion d'un projet dont ses membres font partie. Le secrétariat permanent apporte de NECSTouR apporte également une aide à ses membres pour le montage des projets et facilite l'échange des bonnes pratiques et des connaissances.

La stratégie d'influence du réseau NECSTouR comporte l'élaboration de déclarations communes (*position papers*), des liens très étroits avec la DG GROW de la Commission européenne, les membres de NECSTouR étant régulièrement appelés à présenter leur expérience lors des événements organisés par la Commission européenne. NECSTouR constitue le réseau appelé à représenter le secteur du tourisme au sein du groupe d'experts de la Commission européenne coordonné par la DG GROW.

Le réseau NECSTouR suivi les travaux du Parlement européen (participation à l'intergroupe tourisme du Parlement européen) et y a présenté des amendements sur un rapport consacré aux « *nouveaux défis et concepts pour la promotion du tourisme en Europe* ».

Le Comité régional du tourisme d'Ile-de-France est impliqué dans les groupes de travail de NECSTouR :

- la "*Taskforce sur le tourisme et l'accessibilité*", présidée par le CRT d'IdF, et dont l'objectif principal est de créer une plateforme européenne sur l'accessibilité des zones touristiques,
- la "*Taskforce sur le développement durable*" dont l'objectif est de développer des outils de gestion environnementale et énergétique pour l'hôtellerie et la restauration.

POLIS - Réseau des villes et régions européennes pour des solutions de transport innovantes

POLIS, réseau spécialisé dans la mobilité urbaine, est composée de 75 Villes et Régions, principalement européennes. Ile-de-France Mobilités (ex STIF) est membre de POLIS depuis 2010 qui est actuellement présidé par la Ville de Rotterdam. La conférence annuelle du réseau POLIS réunit plus de 400 participants dans le domaine de la mobilité urbaine, permettant la mise en contact et l'échange d'idées de proposition de projets européens.

Les principaux programmes européens sur lesquels peuvent être cofinancés des projets, portés par POLIS ou ses membres, sont Horizon 2020 et le MIE (Mécanisme d'Interconnexion pour l'Europe), volet transports. Le réseau POLIS a des contacts réguliers et d'excellents rapports avec les principales DG concernées de la Commission européenne).

La stratégie d'influence du réseau POLIS se traduit par l'élaboration de déclarations communes (*position papers*), de liens et interactions avec les institutions de l'Union européenne afin de peser sur la politique et les programmes de la Commission européenne. Le réseau POLIS est reconnu au sein des groupes d'experts, liés à la mobilité urbaine, par la Commission européenne et dispose d'un accès privilégié aux consultations ainsi qu'aux réunions à audience limitée.

Une réunion annuelle est organisée entre un des Commissaire européen concernés (transport ou énergie notamment) et une délégation de représentants politiques membres du réseau Polis. Dans le contexte des comités techniques entourant le Conseil de l'UE, le réseau POLIS réalise des lettres à l'attention des experts nationaux pour influencer le processus de comitologie.

Enfin, lorsqu'un projet de législation intéresse les membres du réseau POLIS, un lien régulier est établi avec le rapporteur en titre et les "rapporteurs fictifs" du Parlement européen, avec dépôt d'amendements et mise en place d'une stratégie d'influence globale durant l'ensemble de la procédure, la position du réseau POLIS faisant l'objet d'une présentation régulière.

POLIS diffuse des informations sur les programmes de financements, les appels à projets, les propositions de partenariat pour constituer ou rejoindre un consortium (lettre hebdomadaire Infopolis), rend compte de différentes conférences, groupes de travail et sessions d'information et de formation, organisés par les institutions et agences européennes et liés à la mobilité urbaine, et met en valeur les projets dans lesquels les membres de POLIS prennent part.

POLIS est organisé en quatre piliers de travail (totalisant huit groupes de travail), chacun d'entre-eux proposant des sessions d'information, d'échange et de formation sur les appels à projet, ainsi que sur la rédaction et une contribution aux propositions de projets, au moins une fois par semestre. Les membres de POLIS identifient leurs principaux centres d'intérêts et priorités à leur adhésion (réévalué annuellement), et rejoignent volontairement les piliers et groupes de travail au sein du réseau. Le secrétariat met alors en contact direct les membres disposant des mêmes priorités ou sujets d'intérêts.

POLIS facilite la participation à des projets européens et offre la capacité du réseau à mobiliser ses 75 membres et à monter un consortium en vue de répondre à des appels à propositions. POLIS est reconnu comme l'un des réseaux européens dédié à la mobilité urbaine disposant du plus haut niveau d'acceptation des projets proposés. Actuellement, 35 projets européens sont en cours avec son appui. La participation du réseau POLIS à un projet externalisé est conditionnelle à l'intégration d'au moins deux membres du réseau Polis au projet.

ACR+ - Réseau des villes et de régions pour une gestion durable des ressources

L'ORDIF, depuis 2009, s'est inscrit dans une dynamique européenne à la création de l'observatoire européen décentralisé de l'ACR+ qui rassemble une soixantaine de membres issus d'une vingtaine de pays membres de l'UE. ACR+ est un réseau de villes et de régions partageant le but de promouvoir une gestion durable des ressources et d'accélérer la transition vers une économie circulaire sur leurs territoires et au-delà.

L'économie circulaire appelant à la coopération entre tous les acteurs, le réseau est aussi ouvert à d'autres acteurs clés de la gestion des ressources matérielles tels que les ONG, les institutions académiques, les sociétés de conseil ou les organisations privées.

Les autres réseaux européens actifs sur cette thématique regroupent des représentants du secteur privé et non des collectivités territoriales. ACR+ et ses membres (dont l'ORDIF) sont partenaires de nombreux projets européens (notamment programmes Horizon 2020 et INTERREG).

ACR+ utilise ses rapports, qui étudient en profondeur divers aspects de la gestion des déchets, pour peser dans les débats au niveau européen. Sur le thème de l'économie circulaire, ACR+ anime un important groupe de travail sur le sujet qui lui permet d'être un interlocuteur reconnu des Institutions de l'UE.

CRA (ARC en anglais) - Conférence des régions aéroportuaires

L'IAU (Institut d'urbanisme d'Ile-de-France) est membre (cotisation de 3 450 €) de la Conférence des régions aéroportuaires (avec statut de membre associé). IdF Europe a suivi ces dernières années les activités de ce réseau pour le compte du Département du Val d'Oise, qui en est aussi membre.

Sur cette thématique aéroportuaire, les autres groupements actifs à Bruxelles sont des représentants du secteur privé (les aéroports via ACI EUROPE ou les compagnies aériennes) et non des collectivités territoriales.

La CRA rassemble une trentaine de membres issus d'une quinzaine de pays européens. La CRA et ses membres sont partenaires de plusieurs projets européens (programmes INTERREG).

La CRA qui existe depuis plus de 20 ans entretient de très nombreuses relations avec la Commission européenne (DG MOVE notamment) et le Parlement européen. La CRA participe également à plusieurs groupes d'experts européens, notamment au sein de l'observatoire communautaire de la capacité aéroportuaire.

En termes de prises de position, certains membres de la CRA sont sensibles à l'impact environnemental d'un aéroport (nuisances sonores notamment) alors que d'autres sont plus attachés à l'attractivité économique. Cela n'empêche pas la CRA de répondre à des consultations, notamment pour faire valoir la légitimité des collectivités territoriales d'être associées aux décisions liées à la politique aérienne et aéroportuaire de l'UE, compte tenu de ses impacts sur les territoires.

CRC- Capital regions for cinema

Ce réseau est issu d'un accord signé en octobre 2006 à Rome par les quatre CRC (Capital regions for cinema) des Länder de Berlin et de Brandebourg (structure commune), de la Communauté de Madrid, et des Régions du Latium (Rome) et d'Ile-de-France. Le réseau se limite à ces quatre membres, les difficultés financières rencontrées par la commission du Film de Madrid ayant limité son implication dans le réseau.

Du fait de sa spécificité, il n'y a pas de réseau équivalent, même s'il existe d'autres réseaux de collectivités territoriales dédiés au cinéma (tel CINEREGIO), mais qui ne s'adresse pas uniquement aux régions capitales.

En 2015, avec l'appui d'IdF Europe, la Commission du Film d'Ile-de-France et celle de Rome-Latium ont organisé à Bruxelles, dans le cadre de la révision du cadre européen sur le droit d'auteur, une table-ronde sur les co-productions européennes ayant rassemblé des représentants de la Commission européenne et du Parlement européen.

En créant ce réseau CRC, ces quatre Régions européennes ont manifesté la volonté de se mobiliser pour soutenir activement le développement de l'audiovisuel sur leurs territoires en incitant et en soutenant la coproduction comme instrument de ce développement.

La Commission du Film d'Ile-de-France est partenaire du projet européen "Green Screen" (2017-2021), cofinancé par le programme INTERREG VC Europe (221 700 euros répartis sur les cinq ans du projet, dont trois d'actions et deux de compte-rendu et de dissémination). Le chef de file est "Film London", avec six autres partenaires d'Espagne, de Suède, de Roumanie, de Belgique, de Pologne et Slovaquie. Le projet "Green Screen" a pour objectif de promouvoir et développer les actions menées dans le cadre du projet ECOPROD porté par la Commission depuis 2009 (sensibilisation du secteur de l'audiovisuel au développement durable à travers des outils, des formations et des actions ciblées).

FEDARENE - Fédération européenne des agences et des régions pour l'énergie et l'environnement

Les coopérations européennes de l'ARENE se sont développées à travers son appartenance au réseau européen FEDARENE. La FEDARENE compte 63 membres (régions et agences de l'énergie) issues de vingt pays européens.

Créée en 1990 et basée à Bruxelles, la FEDARENE est un réseau destiné à promouvoir la dimension régionale et locale dans les politiques européennes sur l'énergie et l'environnement. La FEDARENE est donc le seul réseau réunissant les collectivités de niveau régional et leurs agences de l'énergie. Le réseau ENERGY-CITIES est également actif au niveau européen sur les questions liées à l'énergie mais il s'agit essentiellement d'un réseau de villes. La FEDARENE est aussi en charge depuis plusieurs années du Secrétariat de la Convention des Maires.

La FEDARENE apporte un service de veille informative, d'échange d'expériences, de mise en réseau et de lobbying sur les politiques énergétiques et climatiques. La FEDARENE prend régulièrement position sur les dossiers européens intéressant ses membres.

La FEDARENE et ses membres (dont l'ARENE IdF) sont partenaires de nombreux projets européens liés à l'énergie, dont elle assure généralement le volet communication. L'ARENE est principalement impliquée dans les programmes Energie intelligente Europe (EIE) et maintenant Horizon 2020 mais monte aussi des projets en interne. L'ARENE est sollicitée pour participer à ces projets, en direct ou par l'intermédiaire de son appartenance à la FEDARENE.

L'ARENE a ainsi bénéficié, depuis 2006, du cofinancement de l'Union européenne pour 12 projets européens. A titre d'exemples, les deux derniers projets sont MLEI-POSITIF (2014-2017) qui vient de s'achever et PUBLENEF (2016-2019).

METREX - Réseau des régions et des aires métropolitaines d'Europe

L'IAU (Institut d'urbanisme d'Ile-de-France) est membre de METREX pour l'Ile-de-France (cotisation annuelle de 7 000 €). Constitué d'une cinquantaine membres issus d'une vingtaine de pays européens, METREX est davantage un réseau "technique" que "politique", la plupart de ses membres étant des agences d'urbanisme ou des services "aménagement du territoire" des collectivités membres. La vocation première du réseau METREX est d'échanger sur la question de l'aménagement du territoire des zones métropolitaines.

METREX fournit une plate-forme d'échange de connaissance, d'expertise et d'expérience dans le domaine des affaires métropolitaines et propose une action conjointe sur des questions d'intérêt commun. METREX et ses membres sont partenaires de plusieurs projets européens (notamment via les programmes de la coopération territoriale européenne INTERREG et ESPON).

Autres réseaux européens formels et informels

AREFLH - Assemblée des régions européennes fruitières, légumières et horticoles

L'AREFLH a pour mission de défendre les intérêts économiques et sociaux des filières fruitières, légumières et horticoles auprès des instances européennes et de favoriser les échanges d'expériences, les partenariats et les projets communs entre les régions et les organisations professionnelles. L'AREFLH représente les 19 Régions et 22 AOP adhérentes, originaires essentiellement d'importantes régions productrices de fruits et légumes de six pays européens.

Dans le domaine de la production agricole existe un autre réseau européen, l'AREPO (Association des régions européennes des produits d'origine), réseau des Régions et des associations de producteurs impliqués dans les produits d'origine (secrétariat assuré par la Région Nouvelle Aquitaine).

L'AREFLH prend position sur de nombreux dossiers européens, mais les positions ainsi prises sont avant tout celles de son "Collège des Producteurs" qui regroupe les organisations professionnelles représentatives dans les Régions membres.

CCRN (Capital cities & regions network) - Réseau des régions et villes capitales

Le Réseau des villes et des régions capitales (CCRN) est le réseau informel des villes et des régions capitales de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE). Le Réseau des régions et villes capitales est ainsi constitué des Bureaux de représentation des villes capitales d'Amsterdam, Copenhague, Budapest, Helsinki, Londres, Oslo, Prague, Rome, Sofia, Stockholm, Tallin, Vienne et Zagreb ainsi que de ceux des régions-capitales de Bruxelles-Capitale, Berlin, Bratislava-Region, Latium (Rome), Madrid et Mazovie (Varsovie).

Depuis 2002, les membres du CCRN, via leurs représentations auprès de l'UE, agissent conjointement pour promouvoir leurs intérêts communs au niveau européen et pour affirmer la nécessité d'une véritable prise en compte des spécificités des régions et villes capitales dans les politiques de l'UE.

Cependant, sur un certain nombre de sujets européens, les intérêts des régions capitales ne concordent pas forcément avec les intérêts des villes capitales qui travaillent par ailleurs souvent de concert, et de façon plus approfondie, au sein du réseau EUROCITIES. Par exemple, la dernière position commune de ce réseau, sur la politique de cohésion post-2020 n'a été signée que par 12 Villes et Régions Capitales.

Le Réseau des régions et villes capitales constitue une plateforme de travail, de coopération et d'échange d'informations informelle et à géométrie très variable, entre les représentations auprès des institutions européennes des collectivités territoriales qui y prennent part.

Le CCRN a ainsi rédigé plusieurs prises de position concernant la politique de cohésion. À de nombreuses reprises, des membres du CCRN ont participé également de façon conjointe à la Semaine européenne des Régions et des Villes, organisée chaque année par le Comité des Régions et la DG REGIO de la Commission européenne.

EFUS - Forum européen pour la sécurité urbaine

Créé en 1987 sous les auspices du Conseil de l'Europe, le Forum européen pour la sécurité urbaine (EFUS, selon le sigle en anglais) est le seul réseau européen d'autorités locales et régionales consacré à la sécurité urbaine. Il rassemble près de 250 Villes et Régions de 16 pays européens.

Les valeurs et les principes qui fondent l'action des membres de l'EFUS sont rassemblés dans le "Manifeste des villes : sécurité, démocratie et villes". Par ce Manifeste, les responsables locaux revendiquent le choix de la prévention « *comme une option rationnelle et stratégique bénéficiant du meilleur rapport coût-bénéfice* » et comme une application intelligente de la loi pénale.

EFUS souhaite promouvoir une vision équilibrée de la sécurité urbaine, alliant prévention, sanction et cohésion sociale et faire reconnaître le rôle des autorités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes.

EFUS est un lieu de soutien et d'inspiration pour les élus locaux et leurs équipes convaincus de la nécessité de travailler ensemble, au-delà des clivages politiques, pour une sécurité durable. Il favorise les échanges d'expériences entre collectivités.

EFUS travaille sur l'ensemble des thématiques liées à la sécurité urbaine et met en œuvre et anime des projets de coopération et des groupes de travail européens. Il apporte informations et assistance technique en matière de subventions européennes, propose des formations et des visites et voyages d'étude et donne accès à l'ensemble de ses ressources documentaires (publications, fiches de pratique et EFUS Network, plate-forme collaborative d'échange d'expériences et de connaissances, réservée aux membres du réseau).

FREREF - Fondation des régions européennes pour la recherche, l'éducation et la formation

La FREREF est un réseau centré sur les questions d'éducation et formation qui rassemble une vingtaine de membres, principalement français, espagnols, allemands avec aussi des membres belge, luxembourgeois et canadien. Le Québec et la Catalogne, deux partenaires de la Région Ile-de-France, sont membres du réseau. Il existe d'autres réseaux européens de collectivités centrés sur les questions d'éducation et formation tels qu'EARLALL.

La FREREF organise chaque année une université européenne sur un thème d'actualité et publie des rapports et dossiers de recherche sur des thèmes liés aux questions d'éducation et de formation. La FREREF et ses membres sont partenaires de plusieurs projets européens, dans le cadre notamment du programme Erasmus+.

La FREREF a noué des liens avec la Commission européenne et le Parlement européen ainsi qu'avec d'autres réseaux européens (notamment pour le soutien de la mobilité européenne des apprentis).

LIKE - Réseau des villes et des régions européennes pour la culture

Depuis sa création en 1994, ce réseau s'est engagé auprès des collectivités territoriales et structures culturelles adhérentes de différents pays européens pour développer, ensemble, les politiques culturelles et l'animation du territoire. D'autres réseaux européens regroupent des collectivités locales sur la question de la culture, tels que le réseau informel RICC.

Anciennement "Les Rencontres", le réseau des villes et des régions européennes pour la culture est devenu "LIKE" en janvier 2016.

Désormais implantée à Lille, la structure affiche son ambition de constituer une plate-forme unique en Europe pour la coopération, le débat et l'action dans le domaine de la politique culturelle des villes, départements, régions et provinces.

LIKE bénéficie d'une large couverture géographique au sein de l'UE et même au-delà (Bosnie-Herzégovine, Norvège et Suisse). LIKE veut développer des champs d'expertise innovants et disséminer la connaissance auprès du plus grand nombre, notamment en développant le montage de projets européens au sein du réseau.

PURPLE (Peri-urban platform in Europe) - Plateforme européenne de régions péri-urbaines

Le réseau PURPLE est né d'un projet INTERREG et plusieurs de ses membres participent régulièrement en tant que partenaires ou chefs de file à des projets européens ayant une dimension périurbaine. Le réseau PURPLE comporte une douzaine de membres, issus d'une dizaine de régions de l'Union européenne (dont la Voïvodie de Mazovie, partenaire historique de la Région Ile-de-France et, prochainement, le Land du Brandebourg, autre Région partenaire de la Région Ile-de-France).

Les travaux, projets et positions du réseau PURPLE ont un champ d'action transversal sur les questions périurbaines (agriculture, développement économique, environnement, transports, etc...). EUROCITIES, réseau européen exclusivement réservé aux villes, à la notable exception de Bruxelles ou Berlin qui en sont membres du fait de leur double statut de ville et région, s'intéresse indirectement aux questions périurbaines au sein de son groupe de travail sur les questions métropolitaines.

Compte-tenu des moyens très limités du secrétariat du réseau, le travail sur les projets repose exclusivement sur le "Groupe de travail" du réseau, instance qui réunit les représentants des Régions membres du réseau au niveau technique.

Le réseau n'est pas outillé pour mener des sessions d'information sur les appels à propositions ou pour apporter un appui technique à l'élaboration des dossiers de candidature mais la participation au "Groupe de travail" du réseau facilite de facto la participation à des projets européens en réunissant des collectivités partageant des enjeux communs.

Le réseau PURPLE a de nombreuses interactions avec les institutions de l'Union européenne, notamment en prenant position sur de nombreux thèmes européens concernés par le péri-urbain et en répondant régulièrement à des consultations de la Commission européenne. PURPLE participe à plusieurs groupes d'experts auprès de la Commission européenne (comité de pilotage de l'Assemblée des réseaux ruraux, géré par la DG AGRI, ou comité de pilotage de l'initiative RURBAN, géré par la DG REGIO).

Le réseau PURPLE est intervenu aussi au Parlement européen, notamment avec le dépôt d'amendements, en lien avec l'implication très forte, au sein du "Groupe de pression" (*lobby group*) du réseau, constitué par l'ensemble des bureaux de représentation auprès de l'UE des collectivités qui en sont membres.

ReSET - Regions for skills, education and training (Régions pour l'éducation et la formation professionnelle)

Réseau européen informel centré sur les questions d'éducation et formation, ReSET coexiste avec d'autres réseaux européens de collectivités (formels car nécessitant d'adhérer moyennant paiement d'une cotisation), tels que la FREREF (Fondation des régions européennes pour la recherche, l'éducation et la formation) et EARLALL (European association of regional and local authorities for lifelong learning).

Du fait que le réseau ReSET ne demande pas d'adhésion formelle, il n'a pas de nombre fixe de membres mais une participation aux travaux, en fonction des intérêts et priorités de chacun.

C'est ainsi que 25 collectivités territoriales, issues de 10 Etats membres, participent régulièrement aux activités de ReSET (principalement d'Allemagne, de Belgique, du Danemark, d'Ecosse, de Finlande et des Pays-Bas, mais aussi de France, d'Espagne et d'Italie). Par exemple, la Catalogne, avec laquelle la Région a un accord de partenariat, coopère régulièrement à ce réseau sur les questions de formation professionnelle.

Le réseau ReSET développe la dimension projet de ses activités en favorisant l'émergence de projets entre ses membres (organisation d'ateliers de développement de projets pour réponse à des appels à projets des programmes européens ERASMUS+ et Horizon 2020). Le réseau étant récent, il n'a pas encore eu l'occasion de répondre à des consultations ou publier des déclarations communes (*position paper*) mais n'exclue pas de le faire à l'avenir, notamment lors de la préparation de la prochaine période de programmation de l'après 2020.

ReSET a organisé différentes rencontres avec des représentants de la Commission européenne (DG EAC et EMPL) et du Parlement européen. A noter la participation de plusieurs collectivités territoriales participant à ce réseau ReSET au Forum européen de l'éducation et de la formation.

REVES - Réseau européen des collectivités locales et régionales pour l'économie sociale

REVES est le seul réseau européen fondé sur le partenariat entre les collectivités locales et régionales et les organisations de l'économie sociale territoriale. Il rassemble plus de soixante membres situés dans 17 pays européens et dont près d'une trentaine sont des collectivités territoriales majoritairement finlandaises, françaises, italiennes et suédoises.

REVES représente, défend et diffuse les valeurs communes des membres face aux Institutions européennes, notamment en établissant un dialogue avec les institutions européennes afin de créer des conditions favorables au développement de l'économie sociale et solidaire et en coopérant de manière complémentaire et en synergie avec d'autres réseaux nationaux, européens et internationaux; Capitaliser la propre expérience et celle de ses membres dans les différents domaines d'intérêt de REVES et la partager avec tous ses membres.

Les projets européens représentent un outil permettant aux membres de REVES pour travailler conjointement sur les questions et les défis dans les domaines de l'inclusion sociale, de la création d'emplois, de l'accès au financement, de l'intégration des personnes défavorisées dans la société et le marché du travail et du développement durable au niveau local plus en général.

L'objectif est de trouver des solutions susceptibles d'être appliquées dans différentes villes et régions européennes, en contribuant à favoriser la cohésion et la solidarité sur et entre les territoires. Un certain nombre de projets européens ainsi mis en œuvre par des membres de REVES (avec le soutien de programmes européens tels qu'Horizon 2020, ERASMUS+, EaSI ou INTERREG) vont au-delà de simples considérations et d'échange de bonnes pratiques théoriques car ils comprennent également une phase de test pour évaluer les possibilités et les limites de nouvelles mesures mises en place dans un contexte local spécifique.

RICC - Regional initiative for culture and creativity

Le réseau RICC organise des conférences sur des thèmes d'intérêt pour les collectivités (aides d'Etat à la culture, routes culturelles et tourisme). Il existe d'autres réseaux de collectivités centrés sur la culture tels que LIKE (dont le secrétariat n'est pas implanté à Bruxelles). De plus,

Il existe au sein du réseau ERRIN un groupe de travail "design et créativité" mais dont les activités ne recoupent celles de RICC qu'à la marge.

La création du réseau RICC vient combler un manque dans la thématique du soutien aux industries culturelles et créatives (en lien avec la S3). Le réseau RICC ne demande pas d'adhésion formelle mais 23 Régions ont participé aux activités du réseau depuis 2015. Les membres du réseau sont majoritairement des collectivités territoriales espagnoles et italiennes de niveau régional, mais aussi françaises, britanniques (Ecosse, Pays de Galles) et suédoises. L'élargissement de la couverture géographique est un objectif prioritaire du réseau.

Les membres du réseau souhaitent que RICC devienne un tremplin pour le développement de projets communs et l'organisation d'ateliers de développement de projets est un objectif du réseau. Le réseau RICC a organisé différentes rencontres avec des représentants des institutions européennes (DG EAC et GROW de la Commission européenne), d'autres réseaux européens et d'organisations internationales (UNESCO). Le réseau envisage de participer à la plateforme européenne sur le tourisme, la culture et la créativité créée par la Commission européenne.

Le réseau RICC n'a pas encore eu l'occasion de répondre à des consultations ou publier des déclarations communes (*position paper*) mais n'exclue pas de le faire à l'avenir, notamment lors de la préparation de la prochaine période de programmation.

UITP - Réseau européen d'opérateurs, d'industriels et d'autorités publiques de transport

L'objectif principal de l'UITP est d'informer et de défendre les intérêts de ses membres dans le cadre de négociations européennes et internationales. L'UITP propose également à ses membres des opportunités de financement européens et internationaux.

La différence principale avec POLIS repose en grande partie sur les membres présents au sein de l'UITP, entraînant une certaine divergence sur les sujets de fond politiques (4ème paquet ferroviaire, mobilité urbaine durable, livre blanc sur les transports, directive systèmes de transport intelligents).

La nature des projets européens portés par POLIS et l'UITP est également différente dans la dimension gestion publique des transports ainsi que dans l'approche intégrée des différentes composantes du système urbain de transport.

VANGUARD Initiative - Collaboration interrégionale au service de la modernisation industrielle (stratégies S3)

La VANGUARD Initiative rassemble non seulement une trentaine de Régions mais aussi des acteurs des territoires régionaux concernés (agences d'innovation, clusters, industriels) impliqués dans le développement de projets pilotes et la démultiplication des opportunités de mise en réseau par cet intermédiaire.

La VANGUARD Initiative a pour objectif le développement de projets pilotes transnationaux dans cinq domaines (bioéconomie, impression 3D, énergie (principalement marine), nanotechnologies et production durable et efficace.

Les activités et le modèle de la VANGUARD Initiative sont reconnus par les diverses directions générales de la Commission européenne impliquées dans la définition de la politique industrielle de l'UE.

Ce réseau a également des liens forts avec le Comité des Régions et le Parlement européen, qui avait accueilli son événement de lancement. Enfin, la VANGUARD Initiative peut accéder au Conseil par l'intermédiaire de certaines Régions, issues d'Etats membres fédéralisés, qui participent à certaines réunions thématiques du Conseil, en lien avec les compétences fédérées.



Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr • [@ceseridf](https://twitter.com/ceseridf)